



Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**

Projet Alim'Activ

Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale

Pratiques inspirantes et préconisations

Juin 2019

En partenariat avec



Sommaire

SYNTHESE DE L'ETUDE	3
I. POURQUOI MIEUX COORDONNER LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE ?	6
1. Proposer des services de qualité, diversifiés et complémentaires	7
2. Faciliter l'accès aux services alimentaires	11
3. Développer et mutualiser les ressources humaines, matérielles et l'approvisionnement	14
II. COMMENT COORDONNER LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE SUR UN TERRITOIRE ?	17
1. Mettre en place une gouvernance adaptée	17
2. Inscrire la lutte contre la précarité alimentaire dans des stratégies territoriales	22
3. Construire une méthode partagée	26
III. RETOURS D'EXPERIENCES TERRITORIALES	31
La Mission d'animation et de concertation pour une alimentation solidaire – CCAS d'Angers	33
La coordination des aides financières – Département de l'Ain et CCAS de Bourg-en-Bresse	39
Un projet d'épiceries solidaires en réseau – CCAS de Brest	43
Le GIP Gers solidaire – Conseil départemental du Gers	49
Un projet d'épicerie solidaire suite à une étude des besoins – CCAS de Nanterre	54
Pour un accès digne et durable à l'alimentation – Pays Terres de Lorraine et ATD Quart Monde	59
L'épicerie sociale et solidaire ESPOIRS – CCAS de Reims	66
La Maison municipale de la solidarité – CCAS de Saint-Denis	70
IV. ANNEXES	74
Remerciements	74
Liste des sigles	76
Bibliographie et liens utiles	77

SYNTHESE DE L'ETUDE

En France, environ **5 millions de personnes bénéficient d'une aide alimentaire ponctuelle ou régulière**¹ et **48% des foyers modestes éprouvent des difficultés à assurer 3 repas par jour**². L'alimentation est un déterminant majeur de santé et principal facteur de risque de maladies cardiovasculaire, malnutrition, détresse psychologique, isolement social... 15 % de la mortalité est attribuable à l'alimentation (contre 12.5% pour le tabac),

- ▶ **Les besoins en matière d'aide alimentaire sont très importants**, à la fois en quantité (une alimentation suffisante) et en qualité (une alimentation saine, favorable à la santé, avec des produits frais et diversifiés).

Le secteur de l'aide alimentaire est principalement porté par des associations, qui organisent la collecte et la distribution des denrées en s'appuyant sur des bénévoles. Pour certaines, l'alimentation est le cœur de leur action et pour d'autres c'est un des services parmi d'autres missions. Les denrées distribuées sont issues de dons du Fonds Européen d'Aide au Développement, de grandes et moyennes surfaces, de particuliers ou encore achetées par les structures. **De l'approvisionnement à la distribution, l'aide alimentaire mobilise une grande diversité d'acteurs aux statuts, contraintes, motivations et formations différentes.** L'action des pouvoirs publics se concentre principalement sur les aspects réglementaires et de sécurité des denrées.

- ▶ **Les actions d'aide alimentaire sont peu coordonnées**, que ce soit au niveau national ou local, ce qui amène des difficultés de différents ordres³, notamment :
 - ➔ **de grandes inégalités territoriales** : les territoires avec le plus de personnes précaires ne sont pas les mieux couverts
 - ➔ **un accès difficile à l'aide alimentaire**, à la fois pour les personnes et les professionnels qui les orientent, du fait d'une offre peu lisible et fragmentée
 - ➔ **un service de qualité très inégale** selon les associations et les territoires, avec des postures différentes dans la distribution et des produits distribués ne répondant pas toujours aux besoins des personnes concernées (en quantité et qualité)
 - ➔ **une complexité de gestion importante** pour tous les acteurs du secteur qui cherchent chacun à améliorer leurs pratiques d'approvisionnement, de stockage et de distribution avec des ressources restreintes.

Sur certains territoires, à l'initiative d'un CCAS, d'une collectivité ou d'une banque alimentaire, les acteurs de l'aide alimentaire se sont engagés dans des démarches de coordination. **Cette étude analyse les effets de 8 expériences de coordination de l'aide alimentaire au niveau local.** Il s'agit d'en tirer des enseignements et d'inspirer d'autres acteurs qui souhaiteraient investir ce sujet.

¹ Cf. étude DGCS : solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_dgcs_vf_201611.pdf - p33

² Cf. étude IPSOS/SPF : www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018

³ Cf. diagnostic Alim'Activ en Île-de-France : driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ANSA_cle08f85e.pdf

La première partie de l'étude présente les effets souhaités de la coordination de l'aide alimentaire et tire les leçons des actions développées dans les 8 territoires.

La coordination de l'aide alimentaire vise :

- ➔ **une aide alimentaire plus accessible** : rendre visible et lisible l'offre d'aide alimentaire, à la fois pour les personnes précaires et pour les accompagnants sociaux en impliquant les personnes concernées
- ➔ **une aide alimentaire de meilleure qualité et favorable à la santé** : agir sur la qualité des aliments et de la distribution, notamment via la formation des bénévoles et l'accès à des produits frais
- ➔ **une aide alimentaire plus efficace** : faire des économies d'échelle et simplifier la gestion pour les associations, à travers la mutualisation des achats ou des lieux de distribution, afin d'obtenir des denrées en plus grande quantité et qualité
- ➔ **une aide alimentaire mobilisatrice** : structurer ou recréer des filières agro-alimentaires au niveau du territoire, développer des systèmes moins stigmatisants voire générateurs de honte, développer les liens entre acteurs, mobiliser les bénévoles, etc.

L'alimentation, en tant que besoin humain basique, est génératrice de sens. La coordination de l'aide alimentaire peut être un levier pour mobiliser bénévoles, personnes en précarité, pouvoirs publics, travailleurs sociaux, acteurs de santé, entreprises et agriculteurs sur un territoire.

La seconde partie de l'étude vise à proposer une méthode pour mettre en place une démarche de coordination de l'aide alimentaire sur un territoire.

Les trois étapes identifiées sont :

1. Mettre en place une gouvernance adaptée

- Comprendre le contexte et identifier les différents acteurs en présence
- Choisir un mode de gouvernance en fonction du contexte local et du porteur de la démarche de coordination

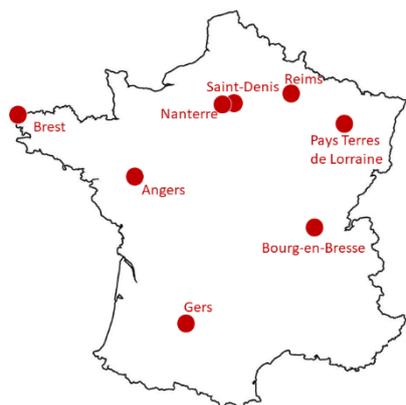
2. Inscrire la lutte contre la précarité alimentaire dans une stratégie territoriale

- Pour l'accès aux soins, notamment à travers les Contrats locaux de santé (CLS)
- Pour l'alimentation, à travers un Projet alimentaire territorial (PAT)

3. Construire une méthode partagée

- Réaliser un diagnostic partagé
- Privilégier une animation participative
- Associer les personnes concernées
- S'inscrire dans des réseaux de pratiques et échanger avec d'autres échelons d'intervention

Il n'y a pas de « pilote naturel » de l'aide alimentaire. La démarche de coordination est un travail au long cours, qui peut bousculer des pratiques existantes et devra s'adapter aux dynamiques locales.



La troisième partie de l'étude reprend les 8 expériences de coordination territoriale de l'aide alimentaire, pour replacer les actions dans leur contexte, leur territoire et leur histoire.

Territoire	Actions et outils phares
Angers (49)	Répertoire en ligne Filets solidaires (paniers bio avec des tarifs solidaires) Entrepôts communs à la Cité des associations Formation des bénévoles Démarche participative pour les usagers Ateliers nutrition
Bourg-en-Bresse et Département de l'Ain (01)	Coordination des aides financières Fiche d'orientation unique entre associations et travailleurs sociaux Épicerie solidaire
Brest (29)	Système d'orientation pour les usagers Guide des aides et fiches de liaisons Ateliers Santé Ville et organisation d'ateliers cuisine Forum Aide alimentaire Projet Épicerie solidaire interassociative puis Réseau d'épiceries solidaires, avec mutualisation de l'approvisionnement (circuits courts) et démarche participative
Département du Gers (32)	Plateforme logistique départementale pour l'approvisionnement de la banque alimentaire et des associations Réseau de tiers-lieux multiservices dont aide alimentaire, ateliers cuisines, espaces numériques... Dispositif mobile « Croix Rouge sur roues »
Nanterre (92)	Étude sur le non-recours à l'aide alimentaire Épicerie solidaire interassociative en projet, adossée à un espace de culture urbaine
Pays Terres de Lorraine (54)	Charte pour un Accès digne et durable à l'alimentation Expérimentation « se nourrir quand on est pauvre » à l'initiative d'ATD Quart Monde Achats groupés en circuit courts / rapprochement des agriculteurs et consommateurs Formation des bénévoles et travailleurs sociaux Forte implication des personnes concernées via un « laboratoire d'usage »
Reims (51)	Réorganisation et répartition de l'aide Épicerie sociale et solidaire Approvisionnement via l'École des jardiniers (production maraichère d'un centre d'accueil) Ateliers de prévention du diabète avec des acteurs de la santé
Saint-Denis (93)	Guide de l'aide alimentaire et fiche de liaison Réorganisation pour les distributions alimentaires pendant l'été Mutualisation des locaux et partenariat avec les cuisines de l'hôpital et cuisines centrales Espace Relais Bébé au Secours catholique pour l'alimentation infantile (projet avec PMI)

I. POURQUOI MIEUX COORDONNER LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE ?

Une démarche de coordination des acteurs de l'aide alimentaire et de l'accès à l'alimentation sur un territoire vise plusieurs objectifs pour l'ensemble des acteurs concernés :

- **les personnes en précarité alimentaire** : avoir un service et des produits alimentaires de meilleure qualité, avec un accès plus simple et moins stigmatisant
- **les professionnels les accompagnant** (services sociaux, acteurs de santé...) : pouvoir orienter plus facilement les personnes en précarité, gagner en temps et en efficacité grâce à une meilleure connaissance des acteurs du territoire
- **les puissances publiques**, collectivités territoriales et État : avoir une meilleure visibilité des actions des associations, assurer une meilleure couverture territoriale des services alimentaires, mieux flécher l'argent public pour répondre à l'ensemble des besoins
- **les associations d'aide alimentaire** : mieux répondre aux besoins des personnes accueillies, renforcer les sources d'approvisionnement, les ressources humaines et matérielles, motiver les bénévoles et améliorer les conditions d'exercice du bénévolat.

A partir des huit territoires étudiés et de leurs actions, l'étude identifie **trois effets des démarches de coordination** qui se déclinent en différentes actions :

1. Améliorer les services d'aide alimentaire

- Répartir les distributions sur la semaine et pendant l'été
- Ouvrir de nouvelles épiceries solidaires
- Proposer des actions en lien avec la santé
- Développer des modes de distribution favorisant la mixité sociale

2. Améliorer l'accessibilité de l'aide alimentaire

- Communiquer directement auprès du public
- Faciliter l'orientation des personnes par les professionnels

3. Développer et mutualiser les ressources

- Coordonner l'approvisionnement
- Privilégier les circuits courts
- Valoriser et former les bénévoles

Pour chacun des effets produits, l'étude :

- Approfondit les enjeux : **encadrés verts**
- Donne des exemples d'action : **titres rouges**
- Renvoie vers les expériences significatives de chaque territoire : **encadrés bleus**
- Propose des pistes de réflexion : **encadrés jaunes**

1. Proposer des services de qualité, diversifiés et complémentaires



Enjeux

Assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires :

- **Sur le territoire** : mieux répartir les services pour couvrir l'ensemble du territoire
- **Dans le temps** : ouvrir les services toute la semaine et toute l'année
- **Selon les types de besoins** : diversifier les services pour répondre à des besoins d'alimentation d'urgence comme à des besoins d'accompagnement à l'accès à l'alimentation sur le long terme.

Proposer des services alimentaires au plus près des besoins des personnes et aborder l'alimentation comme un vecteur d'insertion et d'accès aux soins :

- Permettre aux personnes de **choisir les produits** alimentaires
- Accueillir les personnes dans un cadre propice à les rendre **actrices de leur alimentation**
- Développer des modes de distribution au plus proche d'un **accès « classique » et durable à l'alimentation**



Exemples d'actions

Organiser la répartition des permanences dans la semaine et pendant l'été

La réalisation d'un **état des lieux des services d'aide alimentaire** au regard des besoins a mis en évidence sur plusieurs territoires les manques et les redondances dans les réponses apportées : absence d'offre suffisante l'été, créneaux d'ouverture limités et inaccessibles aux personnes qui travaillent en journée, manque de réponses à des besoins spécifiques...

Un tel diagnostic permet d'initier des **évolutions dans l'organisation de l'aide alimentaire**, sous l'impulsion des bénévoles et professionnels des associations en redéployant les moyens existants et/ou avec le soutien financier de la collectivité pour :

- s'assurer qu'une aide alimentaire est disponible tous les jours de la semaine pour que des personnes puissent recevoir rapidement une réponse en situation d'urgence
- renforcer l'offre d'aide alimentaire pendant la période estivale
- développer des réponses à des besoins spécifiques, en particulier pour l'alimentation des bébés.



Retours d'expériences

- CCAS d'Angers : La démarche pour améliorer la cohérence de l'aide alimentaire sur la ville → page 35
- CCAS de Nanterre : L'organisation d'une meilleure continuité de l'aide alimentaire sur le territoire → page 55
- CCAS de Saint-Denis : La coordination des interventions sur la période estivale et l'action coordonnée pour l'alimentation des bébés → page 71

Ouvrir de nouvelles épiceries solidaires

Plusieurs collectivités et associations ont fait le choix de créer des épiceries solidaires pour compléter l'offre du territoire et **toucher un nouveau public** en précarité alimentaire en respectant la dignité et le choix des personnes. En effet, les épiceries solidaires fonctionnent généralement selon les principes suivants :

- libre choix de denrées
- participation financière limitée des personnes
- accompagnement personnalisé et projet d'insertion
- accueil convivial et activités collectives comme des ateliers cuisine dans un objectif de créer du lien social.

Concevoir et **construire un projet d'épicerie en coordination avec l'ensemble des associations** d'aide alimentaire existantes (plutôt qu'en partenariat avec une seule association) garantit l'**adhésion** des acteurs du territoire, la **complémentarité avec l'offre** existante et une **communication facilitée** auprès des bénéficiaires potentiels. De plus, le fonctionnement de l'épicerie peut s'appuyer sur les contributions et les expertises de chacune des associations partenaires, éventuellement en valorisant les apports spécifiques de leurs bénévoles dans les services proposés par l'épicerie.

Par ailleurs, plusieurs épiceries font le choix d'un approvisionnement provenant en partie de productions agricoles locales (cf. partie 3).



Retours d'expériences

- CCAS de Brest : Un projet d'épiceries solidaires en réseau → page 46
- CCAS de Reims : L'épicerie sociale et solidaire « ESPOIRS, le Marché des Salines » → page 67
→ Reims.fr > Accueil > Solidarité Santé Seniors > Reims ville solidaire > Le Centre Communal d'Action Sociale > L'épicerie sociale et solidaire
- CCAS de Nanterre : Un projet d'épicerie multi-partenariale → page 56

Proposer des actions conjointes entre acteurs de l'aide alimentaire et acteurs de santé sur la nutrition pour un meilleur accès aux droits, aux soins et à l'alimentation

Des **ateliers cuisine** construits avec les bénéficiaires et les bénévoles sont organisés dans des épiceries sociales, des accueils de distribution alimentaire ou encore dans des centres sociaux équipés en cuisine pédagogique, avec plusieurs objectifs :

- partager de nouvelles recettes : faire découvrir de nouveaux goûts et inciter à l'utilisation de produits peu connus, parfois jetés faute de savoir comment les cuisiner
- valoriser les compétences culinaires des personnes qui peuvent chacune proposer des recettes à partager
- créer un moment de convivialité et de rencontres
- sensibiliser à une alimentation équilibrée et à l'impact de l'alimentation sur la santé.

Les ateliers cuisine sont à adapter en fonction des personnes accueillies et de leurs possibilités de cuisiner : des recettes pour cuisiner au micro-onde et à la bouilloire sont particulièrement adaptées à un public hébergé à l'hôtel avec peu de moyens à disposition pour cuisiner.

La **participation de professionnels de la santé et de la prévention à ces ateliers** contribue à aborder la question de l'équilibre alimentaire et de la santé nutritionnelle de manière pédagogique, en parallèle du travail à mener pour améliorer la qualité nutritionnelle des produits proposés dans les points de distribution alimentaire. Elle permet également **de prévoir des interventions plus spécialisées**, par exemple sur la prévention du diabète, de **proposer des séances individuelles** de dépistage et d'**orienter vers des soins** si besoin.

Le rapprochement avec les acteurs de la santé peut également renforcer le rôle des acteurs de l'aide alimentaire pour **informer et orienter** des personnes en précarité alimentaire vers les systèmes de santé pour améliorer l'accès aux soins et l'ouverture des droits.

Par ailleurs, les projets nutrition peuvent intégrer des actions pour favoriser des **activités physiques** adaptées et régulières (à l'image des actions d'Emmaüs Solidarité pour le sport).



Retours d'expériences

- o CCAS d'Angers : Ateliers cuisine animés par des travailleurs sociaux → page 37
- o Épicerie solidaire de Bourg-en-Bresse : Ateliers cuisine et ateliers nutrition en partenariat avec l'Atelier Santé Ville → page 42
- o CCAS de Reims : Ateliers dégustation et actions de prévention du diabète à l'épicerie, intervenants d'un hôpital et d'une association de santé → page 68

Développer des modes de distribution favorisant la mixité sociale

En contraste avec des lieux de distribution d'aide alimentaire ciblés uniquement vers des personnes en grande précarité alimentaire et jugés parfois stigmatisants, certains acteurs développent des modes de distribution ouverts à une diversité de public avec des niveaux de revenus variés : **épiceries solidaires** et/ou livraison de produits sur la base d'**achats groupés** auprès de producteurs locaux. Cette mixité sociale suppose :

- **des prix réduits et/ou un système de tarification différencié en fonction des revenus** pour garantir que les produits soient accessibles aux plus précaires, avec une vigilance particulière en cas d'approvisionnement avec des produits issus du FEAD destinés uniquement aux plus précaires,

- des circuits d'information et d'accès permettant de **toucher différents publics** dont les plus précaires.

Par ailleurs, la **distribution alimentaire peut être intégrée dans un lieu d'accueil** et d'accès aux droits proposant différents services comme des ateliers numériques en plus de la distribution alimentaire.

Retours d'expériences

- o Pays Terre de Lorraine : Des prix réduits grâce à des achats groupés destinés à une diversité de public → page 62
- o CCAS de Nanterre : Une épicerie solidaire ouverte à un public varié → page 57
- o CCAS d'Angers : Des Filets solidaires avec des tarifs adaptés au niveau de revenu → page 35
- o Gers solidaire : Les « tiers lieux », réunissant les associations, le département et les CCAS/CIAS pour accueillir les publics → page 51



Pistes de réflexion

La coordination de l'aide alimentaire soulève des **questions de posture**. L'aide alimentaire, pensée à la base comme une aide d'urgence, s'est pérennisée. Les valeurs sous-jacentes sont régulièrement questionnées : est-on dans une **logique d'assistance** ou dans une **logique d'insertion et « d'empowerment »** ? Pourquoi donner des produits plutôt qu'une aide financière ? Les bénévoles ont-ils un rôle d'accompagnement ? Les usagers doivent-ils contribuer financièrement ou par des heures bénévoles en échange de l'aide ? S'agit-il d'une aide ponctuelle ou pérenne ? etc.

Actuellement, l'**accès à l'aide alimentaire est encore très stigmatisant**. Les lieux et systèmes de distribution de l'aide alimentaire reflètent l'histoire, les contraintes logistiques et les valeurs de ceux qui les font. Penser **des lieux qui regroupent plusieurs services, y compris l'aide alimentaire, ou des services qui permettent d'accéder à une alimentation plus saine pour tous**, avec des tarifs différenciés pour les personnes plus précaires, sont des pistes de réflexion pour lutter contre la stigmatisation.

Passer d'une logique humanitaire à une logique de droits, où l'utilisateur a son mot à dire sur le choix des produits, l'organisation de l'aide ou les services proposés pourrait être un axe de travail commun lors d'une démarche de coordination.

Se pencher sur l'accès à une alimentation de qualité et variée amène également à s'interroger sur **la restauration collective**. Proposer des tarifications sociales dans la restauration collective classique améliore l'accès des plus précaires à une alimentation de qualité. Les initiatives telles que les « cantines à 1 euro » proposées dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté vont dans ce sens.

Enfin, les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire n'ont pas tous les mêmes besoins. Dans certains territoires étudiés, une **distinction entre aide d'urgence ponctuelle et aide de plus long terme** est effectuée. La question de l'aide aux familles, et notamment aux bébés et jeunes enfants est souvent très prégnante.

2. Faciliter l'accès aux services alimentaires



Enjeux

Améliorer le **recours aux droits** et services d'aide alimentaire

- Rendre les services plus visibles et simplifier les démarches des personnes pour accéder à l'aide alimentaire
- Faciliter le travail des professionnels et bénévoles pour orienter les personnes vers une aide alimentaire adaptée à leur situation



Exemples d'actions

Communiquer directement auprès du public

La centralisation des informations sur l'aide alimentaire disponible sur un territoire et la communication vers le public sont essentielles pour faciliter l'accès aux services, éviter à des personnes parfois isolées de pouvoir compter uniquement sur le bouche-à-oreille pour repérer des services adaptés ou d'être réorientées d'un point d'accueil à un autre faute d'information précise sur les modalités d'accès.

Les villes qui ont lancé ce type de démarche ont créé un **guide de l'aide alimentaire** qui doit être :

- **accessible** : en ligne facilement accessible sur le site de la ville et sous format papier, à disposition dans des lieux d'accueil du public (lieux d'accueil de la ville, services sociaux...)
- **pratique** : recensant les informations pratiques pour accéder aux services d'aide alimentaire - adresse, contacts, jours et horaires d'ouverture, critères d'accès et justificatifs demandés
- **actualisé** : mis à jour tous les ans, voire plusieurs fois par an si l'organisation de l'aide alimentaire change au cours de l'année (période hivernale et estivale).

Un guide de l'aide alimentaire peut faire l'objet d'un outil et d'un mode de diffusion spécifique ou être intégré dans une communication plus large sur l'ensemble des services ouverts aux personnes en précarité : accès aux droits, accès aux soins, hébergement et logement, services de première nécessité, etc.



Retours d'expériences

- o CCAS d'Angers : le Répertoire Angevin des services du champ alimentaire
→ page 35
→ angers.fr > Vivre à Angers > CCAS > Se nourrir, s'alimenter > Les lieux de restauration sociale et de distribution alimentaire
- o CCAS de Saint-Denis : le Guide de la maison municipale de la solidarité
→ page 70
→ www.ville-saint-denis.fr/maison-municipale-de-la-solidarite

Faciliter l'orientation des personnes par les professionnels de l'action sociale et de la santé

Face à la multiplicité des points d'accueil d'aide alimentaire sur un territoire, ayant chacun des conditions d'accès différentes, il est important de bien informer les professionnels au contact des personnes en précarité et de faciliter leur travail d'orientation, via plusieurs modalités :

- **des rencontres entre professionnels et bénévoles** des associations d'aide alimentaire afin de partager des informations actualisées sur les interventions de chacune et de faciliter la connaissance mutuelle
- **la diffusion d'outils de communication** destinés aux travailleurs sociaux comme au public, intégrant les modalités et les critères d'accès précis pour pouvoir orienter les personnes en fonction de leur besoin (aide d'urgence ou non), de leur situation (avec ou sans ressources), de la proximité géographique et de leurs préférences
- **la construction d'outils d'orientation**, comme une fiche de liaison afin d'éviter une double évaluation, à condition que les associations d'aide alimentaire acceptent de confier l'instruction du dossier au travailleur social.

NB : Le travail de clarification des interventions de chacun peut être une première étape pour identifier les manques et les complémentarités dans l'offre d'aide alimentaire du territoire et engager des démarches de coordination pour faire évoluer et mieux répartir l'aide alimentaire (cf. partie 1).



Retours d'expériences

- o CCAS de Brest : Guide de l'aide alimentaire de Brest destiné aux professionnels et fiche de liaison commune
→ page 45
→ www.reperes-brest.net/+Se-nourrir+.htm (site pour professionnels et usagers)
- o CCAS de Bourg-en-Bresse et Département de l'Ain : coordination des aides financières et fiche d'orientation commune
→ pages 40-41



Pistes de réflexion

En l'absence ou en appui d'acteurs « chef de file », des **outils numériques permettant de cartographier l'offre** et donnant la possibilité à chaque structure de communiquer sur son service d'aide alimentaire, y compris sur les informations pratiques dont les horaires d'ouverture, sont à étudier. Les outils gratuits, faciles à prendre en main, à but non commercial et s'appuyant sur des technologies open-source (donc reproductibles) comme à Brest sont à privilégier. Les cartes telles que produites par des acteurs locaux ou des DRAAF pourraient servir de base de travail pour ces cartographies d'acteurs.

Les outils numériques sont également susceptibles d'**améliorer la coordination, la logistique et la mise en relation**, directement entre consommateurs et restaurateurs / GMS, ou entre associations d'aide alimentaire et GMS.

Dans le sillage de la loi Garot, de nombreux acteurs privés se sont positionnés sur le créneau de la lutte contre le gaspillage alimentaire et proposent des **plateformes numériques de mise en relation** pour que les restaurateurs et les GMS puissent se débarrasser de leurs invendus, tout en les valorisant, en les donnant à des particuliers ou des associations. Ces plateformes sont souvent **portées par des start-up** dont le modèle économique n'est pas encore stabilisé et qui complexifient le paysage. Elles n'ont pas toujours d'ancrage territorial et certaines manquent de légitimité auprès des acteurs associatifs et publics, notamment car leur intervention contribue à déplacer la gestion des déchets vers les associations.

Ce type de services reste donc à consolider en termes d'adéquation aux besoins (produits de qualité), d'accessibilité, de sécurité (respect de la chaîne du froid) et de coût. Ces nouveaux acteurs, en poursuivant leurs propres objectifs de développement économique, peuvent avoir des divergences avec les fonctionnements des associations ou des pouvoirs publics. Cependant, ils représentent une possibilité d'augmenter les quantités de denrées disponibles pour l'aide alimentaire et peuvent être **complémentaires à l'aide alimentaire associative**, permettant un approvisionnement plus conséquent ou plus adapté pour certaines associations ou certaines personnes en précarité.

Ces acteurs doivent donc être pris en compte voire associés lors des démarches de diagnostic, la question de l'expertise numérique et logistique pouvant se révéler centrale dans un projet collectif.

Plusieurs projets retenus dans le cadre de l'appel à projets du PNA en 2019 témoignent de l'intérêt des outils numériques pour favoriser l'accès à une meilleure alimentation pour tous, dont les plus précaires, en particulier :

- le **projet « e-Revivre »** de Revivre en Île-de-France pour faciliter la livraison de produits alimentaires à des personnes démunies, isolées socialement ou géographiquement via un système de commande en ligne
- le **PAT de Brest Métropole** « Expérimenter de nouvelles solidarités alimentaires » qui s'appuie sur les outils numériques du territoire pour sensibiliser les citoyens et favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité à tous les habitants⁴.

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/projet-alimentaire-territorial-brest-metropole-veut-sensibiliser-les-citoyens-le-numerique>

3. Développer et mutualiser les ressources humaines, matérielles et l'approvisionnement



Enjeux

Approvisionnement et ressources matérielles

- Proposer des produits de qualité, frais et adaptés sur le plan nutritionnel, en s'appuyant sur les ressources du territoire
- Mutualiser les moyens et gagner en efficacité
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Ressources humaines

- Améliorer les conditions d'accueil des personnes
- Valoriser le bénévolat, recruter et former de nouveaux bénévoles
- Permettre aux bénévoles d'exercer dans de meilleures conditions



Exemples d'actions

Coordonner les démarches pour l'approvisionnement en produits alimentaires

Certaines associations disposent de locaux exigus et de matériel insuffisant pour le transport et le stockage des denrées, d'autres ont des moyens sous-utilisés par rapport à leurs capacités (par exemple un camion réfrigéré utilisé seulement une partie de la semaine).

La création d'une **plateforme commune de stockage des denrées** permet donc de bénéficier d'une surface et de moyens renforcés plus adaptés (frigos, chambre froide...). L'organisation d'un **circuit de transport et de distribution commun** auprès des différents points de distribution permet également de mutualiser les moyens, par exemple d'optimiser l'utilisation de camions réfrigérés.

De plus, les **démarches de collecte et de ramasse** auprès des grandes et moyennes surfaces peuvent faire l'objet d'une coordination entre associations afin d'éviter des sollicitations désorganisées et inefficaces et de favoriser une logique de complémentarité territoriale plutôt que de mise en concurrence entre associations.



Retours d'expériences

- o CCAS d'Angers : Des locaux et un entrepôt commun à la Cité des associations
→ page 36
- o CCAS de Brest : Coordination de l'approvisionnement → page 46
- o Gers solidaire : Une plateforme logistique départementale à Auch
→ page 50

Privilégier l'approvisionnement en circuits courts de proximité

De nombreux acteurs de l'aide alimentaire cherchent de plus en plus à s'approvisionner auprès de producteurs locaux, d'une part pour proposer des produits alimentaires diversifiés, frais et de bonne qualité, souvent issus de l'agriculture biologique, d'autre part pour valoriser les ressources agricoles locales dans la logique des Projets alimentaires territoriaux.

Cet approvisionnement prend plusieurs formes :

- des achats groupés ponctuels négociés avec des agriculteurs locaux, par exemple en cas de surplus dans les récoltes pour diminuer les coûts d'achat pour des personnes en précarité tout en proposant un échange attractif pour les producteurs
- un approvisionnement régulier permettant une distribution hebdomadaire de paniers de fruits et légumes, avec une participation de la collectivité pour réduire les prix et les rendre abordables pour des personnes en précarité.

Par ailleurs, certains acteurs font le choix de travailler avec des entreprises d'insertion d'exploitation agricole, voire de créer une exploitation maraîchère d'insertion adossée à l'épicerie solidaire dans un double objectif d'accès à l'alimentation et d'insertion sociale et professionnelle.



Retours d'expériences

- o CCAS d'Angers : Les Filets solidaires, paniers de fruits et légumes → page 35
- o CCAS de Nanterre : Espace de culture urbaine lié à l'épicerie sociale → page 57
- o Pays Terre de Lorraine : Achats groupés auprès d'agriculteurs locaux → page 62
- o CCAS de Reims : Approvisionnement de l'épicerie auprès de l'école des jardiniers → page 69

Valoriser et former les bénévoles de l'aide alimentaire

Les services d'aide alimentaire fonctionnent principalement avec des bénévoles, ce qui pose plusieurs questions, en particulier la difficulté à recruter de nouvelles personnes et le manque de formation des bénévoles pour accueillir et orienter un public très précaire.

Même si certaines associations préfèrent organiser leur propre filière de formation, organiser des formations communes entre bénévoles à l'échelle d'une ville par exemple permet d'une part de rendre ces formations plus accessibles (plus fréquentes et plus proches pour les bénévoles, l'éloignement géographique pouvant être un frein), d'autre part de travailler à une culture commune pour améliorer la qualité de l'accueil des personnes en précarité.

Parmi les types de formation et les thèmes qui peuvent être abordés :

- des formations pratiques pour outiller les bénévoles et améliorer l'organisation de la distribution alimentaire : calculer les quotients familiaux, organiser les rayonnages...
- des formations pour renforcer les compétences des bénévoles sur l'accès aux droits : posture d'écoute, accès aux soins, demandes d'asile...

- des échanges pour amener à **faire évoluer l'aide alimentaire** : réfléchir sur les conditions d'accueil et de distribution, sur les modes d'approvisionnement et la qualité des produits distribués, sur l'accès durable à l'alimentation, etc.

En plus de la formation, d'autres actions peuvent être organisées pour valoriser le bénévolat :

- des **rencontres entre services sociaux et bénévoles** pour une meilleure connaissance du rôle et des contraintes de chacun
- une **mise en commun du recrutement** de bénévoles (plateformes bénévolat)
- des **journées événementielles pour valoriser** le travail des bénévoles et donner envie de s'impliquer.



Retours d'expériences

- o CCAS d'Angers : Le programme de formation annuel pour les bénévoles des associations d'aide alimentaire → [page 36](#)
Le Comptoir citoyen pour favoriser l'engagement citoyen des bénéficiaires → [page 14](#)
- o Pays Terre de Lorraine : des échanges de pratiques et une co-formation sur l'aide alimentaire réunissant bénévoles, professionnels et usagers → [page 63](#)



Piste de réflexion

La coordination de l'aide alimentaire, en mettant en valeur l'ensemble des acteurs mobilisés autour d'une filière d'alimentation (production – don – stockage – distribution) permet de **structurer des filières alimentaires courtes** mettant en relation agriculteurs, commerçants et consommateurs sur un territoire.

Ces filières peuvent être utiles dans le cadre de la création de colis alimentaires pour les personnes précaires, mais elles peuvent aussi répondre à un souhait partagé par de plus en plus de citoyens de consommer des produits locaux.

Elles peuvent enfin être mobilisées dans le cadre de projets de **restauration collective** de type accueil de jour, cantine scolaire, restaurant d'entreprise ou restaurant d'insertion, et ainsi contribuer à une économie circulaire vertueuse.

II. COMMENT COORDONNER LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE SUR UN TERRITOIRE ?

L'aide alimentaire n'étant pas portée par un acteur en particulier, mettre en place une démarche de coordination suppose plusieurs étapes qui sont détaillées dans cette deuxième partie :

1. Mettre en place une gouvernance adaptée

- **Comprendre le contexte** et **identifier les différents acteurs** en présence, leur champ de compétence, leur territoire d'action, le contexte réglementaire et institutionnel de l'aide alimentaire et les contraintes de chacun
- **Choisir un mode de gouvernance** en fonction du contexte local et du porteur de la démarche de coordination

2. Inscrire la lutte contre la précarité alimentaire dans une stratégie territoriale...

- Pour l'**accès aux soins**, notamment à travers les Contrats locaux de santé (CLS)
- Pour l'**alimentation**, à travers un Projet alimentaire territorial (PAT)

3. Construire une méthode partagée

- Réaliser un **diagnostic partagé**
- Privilégier une **animation participative**
- **Associer les personnes concernées**
- S'inscrire dans des réseaux de pratiques et **échanger avec d'autres échelons** d'intervention

1. Mettre en place une gouvernance adaptée

- ▶ **Le contexte : de nombreux acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire et dans le financement de l'aide alimentaire, et un manque de pilotage**

La spécificité du champ de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'aide alimentaire est qu'il n'est pas porté par une administration ni par une collectivité mais se situe **au croisement de plusieurs politiques publiques : action sociale, alimentation et santé**. Ce sujet est donc dans le périmètre de nombreux acteurs publics pour lesquels il est relativement **périphérique ou facultatif** alors qu'il est essentiel pour les personnes, a un impact sur de nombreuses politiques publiques, engage de multiples financements publics et mobilise fortement les acteurs locaux, notamment les acteurs de santé.

L'aide alimentaire repose donc essentiellement sur un secteur associatif et bénévole éparpillé. Elle est assurée à la fois par des associations spécialisées dans l'aide alimentaire et par des associations plus généralistes de lutte contre la pauvreté, et à la fois par des associations locales et par des réseaux nationaux.

Type d'acteur	Acteur	Compétence	Echelle territoriale	Rôle dans l'aide alimentaire
Union européenne État	Commission européenne DGCS	Lutte contre la pauvreté	Nationale	Financement : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), BOP 304 (inclusion sociale et protection des personnes) Sélection des associations éligibles au FEAD Habitations des associations nationales
État	DRJSCS et DDCSPP / DRIHL IDF et UD DRIHL	Action sociale	Régionale et départementale	Habilitation des associations locales d'aide alimentaire* Contrôle des bonnes conditions de mise en œuvre (traçabilité et hygiène) Financement
	DRAAF / DRIAAL IDF	Alimentation et agriculture	Régionale	Mise en œuvre du Programme national de l'alimentation (PNA) Financement Actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire
	ARS	Santé et nutrition	Régionale	Plan régional de santé (PRS) ⁵ Mise en œuvre du Programme national nutrition santé (PNNS) Financement Promotion de santé, nutrition, accès aux droits et aux soins
Collectivités	Région	Action sociale	Régionale	Financement
	Conseil départemental	Action sociale	Départementale	Financement Orientation des bénéficiaires Animation territoriale
	Ville et CCAS	Action sociale	Locale	Financement Orientation des bénéficiaires Animation territoriale Distribution alimentaire
Associations	Associations type banques alimentaires, Revivre	Aide alimentaire	Nationale à locale	Approvisionnement des associations de distribution alimentaire
	Associations nationales (Restos du Cœur, Secours populaire, Croix rouge...) et locales	Aide alimentaire	Nationale à locale	Distribution alimentaire auprès des personnes en précarité

* A noter que l'article 61 de la Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Loi Egalim) prévoit le transfert de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire du Code rural et de la pêche maritime vers le Code de l'action sociale et des familles (Chapitre VI : Lutte contre la précarité alimentaire - article L266-1 et 2) ce qui entraîne l'évolution de la responsabilité des habilitations d'aide alimentaire des DRAAF/DRIAAL vers les DRJSCS/DRIHL.

⁵ PRS 2 en Île-de-France : Axe 5. Inscrire la santé dans toutes les politiques - Projet 5. Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

Les pouvoirs publics financent l'aide alimentaire par plusieurs biais :

- **Financement par le FEAD** de l'achat, du stockage et du transport de denrées alimentaires (73 M€ en 2018)
- **Financement du BOP 304** : achat de denrées en complément du FEAD, achat de denrées pour les épiceries sociales (qui ne peuvent bénéficier du FEAD en raison du principe de gratuité de distribution), subventions aux têtes de réseau associatives nationales, aide alimentaire déconcentrée (52 M€ en 2018)⁶
- **Financement des collectivités** (Régions, Départements, Villes et CCAS) : subventions de fonctionnement et d'investissement des associations d'aide alimentaire
- **Financement d'une aide alimentaire ponctuelle directe** aux bénéficiaires des CCAS et CIAS
- **Exonérations fiscales des dons des particuliers et des entreprises** aux associations d'aide alimentaire⁷
- **Exonérations fiscales des dons de denrées des distributeurs**, rendus obligatoires pour les distributeurs de plus de 400 m² depuis la loi « Garot » du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la restauration collective et l'industrie agroalimentaire par la Loi « Egalim » (le don de denrées permet un allègement fiscal de 60 % de la valeur du don, en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts).

A ces financements publics de l'aide alimentaire, il faut ajouter les **financements privés** (dons en nature et en espèce, mécénat, récupération des invendus...) et la **valorisation du bénévolat** au sein des associations.

Ainsi, l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire, la répartition des compétences tout comme le mode de financement de l'aide alimentaire ne permettent pas d'identifier de manière homogène au niveau national un pilote qui serait chargé d'animer la coordination des acteurs concernés sur les territoires.

En l'absence de pilotage clair, chaque territoire peut construire un mode de coordination et une gouvernance en fonction du contexte local : caractéristiques du territoire, contexte historique, positionnement des acteurs et volonté politique locale.

► **Différents modèles d'animation et de gouvernance selon le contexte local**

Plusieurs organisations sont possibles pour coordonner la lutte contre la précarité alimentaire, comme le montrent les retours d'expériences étudiés :

- **Un pilotage par le CCAS** – La plupart des démarches de coordination sont portées par les CCAS de villes de taille moyenne : d'environ 150 000 habitants (Angers, Brest, Saint-Denis), un peu moins (94 000 à Nanterre) ou un peu plus (184 000 à Reims)
- **Un copilotage par le Département et le CCAS** – Sur des territoires plus ruraux comme le Gers et l'Ain, les démarches reposent sur une articulation entre Département et CCAS : le Département du Gers s'associe aux CCAS de plusieurs villes du département pour décliner la stratégie départementale. Le Département de l'Ain et le CCAS de Bourg-en-Bresse coaniment la démarche.

⁶ https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2018/pap/pdf/DBGPGMPGM304.pdf

⁷ En 2009, le Rapport de la Cour des Comptes sur les Circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire estime le soutien de l'État en dépenses fiscales à 51 M€.

- **Un copilotage par une collectivité et une association** – La démarche originale sur Terres de Lorraine est copilotée par le Pays et l'association ATD Quart Monde, ce qui permet de mettre la participation des personnes en précarité au cœur du projet.
- **Une forte implication de la Banque alimentaire aux côtés de la collectivité** – A Reims, l'impulsion de la Banque alimentaire de la Marne en plus de l'engagement politique de la Ville de Reims a été clé pour créer un réseau de coordination de l'aide alimentaire. Dans le Gers, la Banque alimentaire du Gers s'est également impliquée dès le début de la démarche.
- **Une coanimation par une collectivité et un service de l'État** – A l'échelle du département, une coanimation du Conseil départemental avec la DDCS/ l'UD DRIHL, la DD ARS, voire la DRAAF/DRIAAF (même si elle relève du niveau régional) peut renforcer et faciliter la démarche.

Quel que soit le ou les pilotes de la démarche, de nombreux acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire sont à associer dans une démarche de coordination :

- **Les associations** : antennes des grands réseaux nationaux (Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Islamique...) et associations locales
- **Les collectivités et les acteurs sociaux** : CCAS/CIAS/UDCCAS, Ville/communauté de communes, Département, et éventuellement d'autres acteurs de l'action sociale (CAF, Mission locale, structures d'hébergement et de logement d'insertion, centre socio-culturel, chantiers d'insertion...)
- **Les services de l'État** : DDCSPP, DRAAF, ARS, ADEME
- **Les producteurs locaux**, pour une démarche d'approvisionnement par des circuits de proximité : agriculteurs indépendants, Chambre d'agriculture, structures d'insertion comme les Jardins de Cocagne...

Dans la plupart des retours d'expériences, ces acteurs participent à la fois à des réunions d'un **comité stratégique** chargé de définir les axes de travail prioritaires pour renforcer la lutte contre la précarité alimentaire, et à des **groupes de travail** pour décliner les orientations en actions opérationnelles.

Des outils peuvent permettre de formaliser la gouvernance mise en place et l'engagement des partenaires, par exemple une **charte d'engagement** définissant les principes d'actions signée par l'ensemble des partenaires de la démarche.



Retours d'expériences

- o Gers solidaire : la création d'un GIP soutenu par le Conseil départemental pour animer la démarche → page 49
- o CCAS de Reims : l'implication de la Banque alimentaire de la Marne → page 66
- o Pays Terre de Lorraine : la coanimation avec ATD Quart Monde, la démarche collective et la mise en place d'une charte partenariale → page 59
- o CCAS d'Angers : la Mission d'Animation et de concertation pour une Alimentation Solidaire (MAAS) et la charte d'engagement → page 33



Pistes de réflexion

Étant donné le nombre d'acteurs impliqués et la diversité des situations, il semble **difficile de trouver un mode d'organisation optimal « a priori »** et un échelon pertinent sur tout le territoire. À partir des retours d'expériences, il est intéressant d'imaginer une coanimation pour la démarche de coordination, portée par 2 ou 3 têtes, associant acteurs public et privé, par exemple :

- Une collectivité : ville, agglomération, département
- Une association « pivot » : grosse association d'aide alimentaire, CCAS, Banque alimentaire
- L'État déconcentré : DRAAF/DRIAAF, DRJSCS/DRIHL, ARS.

Selon les objectifs prioritaires (amélioration de l'offre, regroupement d'approvisionnement, création d'une épicerie solidaire...), l'échelon territorial sera plus ou moins large. On peut supposer que **les territoires pertinents correspondent aux bassins de vie⁸**, ou aux zones de distribution et d'approvisionnement des commerces, que la collectivité chef de file pourrait être :

- EPT pour la Métropole du Grand Paris
- Métropoles
- Départements ou communautés d'agglomération pour la grande couronne
- Intercommunalités pour les territoires urbains
- Départements ou Pays pour les territoires ruraux.

Au niveau régional, ces différents acteurs seront réunis dans les CRALIM (comités régionaux de l'alimentation), qui pourront être en charge du suivi de ces démarches de coordination locale.

Étant donné la prégnance des CCAS et des banques alimentaires dans les territoires étudiés, l'UNCCAS et le réseau national des banques alimentaires pourraient être associés à une réflexion nationale.

⁸ Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. (INSEE)

2. Inscrire la lutte contre la précarité alimentaire dans des stratégies territoriales

La lutte contre la précarité alimentaire est souvent **un sujet périphérique à la croisée des politiques sociales, de santé et d'alimentation**. Il n'existe pas de « politique publique de l'alimentation » mais plusieurs « morceaux » de politiques publiques, qu'il convient d'activer pour mettre en œuvre une stratégie efficace de lutte contre la précarité alimentaire.

Afin de ne pas multiplier les dispositifs mais de **faire exister le sujet de l'aide alimentaire dans les dispositifs existants**, l'étude suggère de s'appuyer sur des outils de programmation territoriale thématiques impliquant de nombreux acteurs et un diagnostic de territoire :

- les **Contrats locaux de santé**
- les **Plans d'alimentation territoriaux**
- la **Stratégie de lutte contre la Pauvreté**.

► Renforcer les liens entre acteurs de la santé et de l'aide alimentaire via les Contrats locaux de santé (CLS)

Le CLS est une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » visant à fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun afin d'améliorer la santé de la population. Il s'agit d'un outil souple, modulable, porté conjointement par les Agences régionales de santé et les collectivités territoriales. Il vise à mettre en œuvre des actions concrètes au plus près de la population et basées sur les besoins locaux. **Le CLS décline localement les objectifs du projet régional de santé (PRS), qui inclut un volet plus social** avec les programmes régionaux relatifs à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Le contrat local de santé est conclu entre l'ARS, la préfecture et une collectivité volontaire sur un territoire donné (ville, pays, communauté de communes, etc.). D'autres services de l'État déconcentré peuvent y être associés, ainsi qu'une multitude de partenaires tels que CPAM, professionnels de santé, centres de soin, associations d'usagers, etc. Les CLS visent en priorité à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur les territoires considérés comme défavorables. A ce titre, ils constituent les volets santé des contrats de ville sur les territoires de la politique de la ville. Un CLS peut désormais être signé par une collectivité quel que soit le taux de pauvreté du territoire, le financement par l'ARS restant conditionné à un taux de pauvreté bas.

Les CLS ont été créés pour :

- **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**
- **faciliter les parcours de soins et de santé** via des actions de prévention de la santé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social
- **décloisonner et prendre en compte les déterminants de la santé**, c'est-à-dire les facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail et l'alimentation.

Le CLS s'appuie sur un **diagnostic territorial de santé**, qui peut également inclure des données en lien avec l'alimentation. L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'aide alimentaire peut faire partie des axes opérationnels d'un CLS, par exemple dans un volet « nutrition » ou

un volet « prévention ». Le CLS identifie également les initiatives existantes sur le territoire telles que les Ateliers Santé Villes et peut être un levier pour repérer des initiatives intéressantes pour les publics de l'aide alimentaire.

L'exemple de Saint-Denis est parlant : le diagnostic du CLS a permis d'identifier un besoin non couvert et de mettre en place une action pour les jeunes mères et l'alimentation dans un centre de distribution du Secours catholique, en lien avec les équipes de la protection maternelle infantile.

Par ailleurs, les collectivités territoriales ont la possibilité de signer avec l'ARS une charte « villes actives du PNNS » pour valoriser leurs actions pour la nutrition (cf. guide de la charte sur solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pnns_ville_new.pdf).



Retours d'expériences

- Le CLS de Brest : inclut des ateliers Santé Ville et le Réseau Isolement précarité porté par le CCAS → page 44
- Les CLS du Pays Terres de lorraines pérennisent l'expérimentation d'ATD Quart Monde « se nourrir lorsqu'on est pauvre » → page 61
- Le CLS de Saint-Denis et son volet « alimentation des bébés » → page 71

► Inscrire la lutte contre la précarité alimentaire dans un projet alimentaire territorial (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux, introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), s'appuient sur **un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire** et sur la définition d'actions dans un objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre **d'un système alimentaire territorial**. Les PAT sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, dont l'État et les établissements publics, les collectivités territoriales, les associations, les groupements d'intérêt économique et environnemental et les agriculteurs.

Sans chef de file défini, les PAT sont mis en œuvre à différentes échelles territoriales : Ville, communauté d'agglomération, métropole, Pays, département... **Le PAT est un support de diagnostic et un projet collectif** donnant un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales qui peuvent ensuite être déclinées à des échelles territoriales plus petites et portées par des acteurs locaux.

La dimension sociale est encore peu prise en compte dans les PAT et « l'accessibilité sociale » est souvent considérée comme un enjeu secondaire. Plusieurs explications sont avancées par les acteurs rencontrés :

- L'accessibilité sociale est un enjeu structurel qui demande des **actions de long terme** dont les résultats ne sont pas visibles rapidement alors que les PAT correspondent souvent à une demande politique sur un temps court.
- Les PAT se sont construits historiquement à partir **d'approches agricoles et agroalimentaires** pour créer de nouvelles filières et favoriser les circuits courts, rarement à destination d'un public précaire.

- La plupart des porteurs de projet des PAT n'ont pas l'action sociale dans leur champ de compétence et ne sont pas bien placés pour mobiliser les acteurs compétents (CCAS, associations...). A l'intérieur d'un Conseil départemental, le PAT peut être animé par la direction chargée du développement des territoires sans lien avec la direction chargée des solidarités. Les PAT animés à l'échelle intercommunale manquent parfois de liens avec l'échelle communale et le CCAS.

Pourtant, le PAT avec une dimension lutte contre la précarité alimentaire permet de réaliser un diagnostic des publics et de l'offre alimentaire puis un plan d'action.

Inscrire la précarité alimentaire dans un PAT présente plusieurs intérêts :

- Créer ou renforcer les liens entre les acteurs de l'action sociale et les producteurs agricoles du territoire pour développer des circuits de proximité et favoriser l'accessibilité des produits locaux et frais pour des personnes en précarité
- S'appuyer sur une stratégie territoriale ambitieuse, un portage politique des collectivités locales et un engagement de tous les acteurs impliqués pour améliorer l'alimentation de chacun
- Favoriser le partage d'expériences, la diffusion et l'essaimage des démarches de lutte contre la précarité alimentaire sur l'ensemble du territoire couvert par un PAT, comme c'est le cas du Projet Alimentaire Territorial du sud Meurthe-et-Mosellan, où l'animation du PAT à l'échelle du sud du Département facilite la diffusion de la démarche du Pays Terre de Lorraine.



Retours d'expériences

- o L'articulation entre la démarche du Pays Terres de Lorraine et le PAT Meurthe et Mosellan porté par le Conseil départemental, à travers le « groupe de travail accessibilité sociale » du PAT départemental → page 60
- o L'inscription des actions Brestoises dans le PAT du Finistère → page 44
- o Les PAT en cours d'élaboration à Angers, Brest et dans le Gers → page 35, 44 et 50

► Inscrire la lutte contre la précarité alimentaire dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée en 2018 par un processus de concertation, s'attache à orienter les politiques sociales vers plus de prévention (mesures en direction des enfants et des jeunes), plus de simplicité pour les usagers et un meilleur retour à l'emploi des personnes bénéficiaires des politiques sociales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, 15 groupes de travail sont constitués dans chaque région au printemps 2019, disposant d'une feuille de route nationale mais aussi d'une grande liberté d'action pour proposer de nouvelles mesures.

Le groupe de travail sur l'alimentation correspond à l'axe 6 « garantir un accès de tous à l'alimentation », dont l'objectif est de réduire le poids des dépenses d'alimentation des familles défavorisées tout en améliorant la qualité des repas des enfants. Cet axe contient trois actions phare, avec des incitations financières de l'État :

- **Tarifification progressive de la cantine** pour les communes rurales (cantine à 1 euro)
- Généralisation du **Programme Malin** (alimentation infantile)
- **Petits-déjeuners** dans les écoles des territoires prioritaires

Au-delà de ces trois propositions, la Stratégie est l'occasion pour de multiples acteurs, et notamment des acteurs de l'insertion, de se rassembler autour de la question de l'aide alimentaire et de l'offre de restauration collective pour les plus précaires.

Plusieurs axes de travail peuvent servir de **leviers pour mettre en place une démarche de coordination de l'aide alimentaire** :

- **identifier les projets alimentaires territoriaux** (PAT) et notamment le contenu de leur volet social
- **recenser des entreprises et producteurs locaux** qui pourraient être associés aux projets (programme Malin ou petits déjeuners, mais cela peut s'appliquer à l'aide alimentaire)
- **coordonner ces mesures avec les actions de lutte contre la précarité alimentaire** mises en œuvre sur le territoire, selon les priorités identifiées par les comités régionaux de l'alimentation.⁹

L'implication des acteurs de l'aide alimentaire dans ce sixième groupe de travail sur l'alimentation pourrait donc être un levier d'action utile.

⁹ Source : fiche-action GT6, délégation interministérielle lutte contre la pauvreté, février 2019

3. Construire une méthode partagée

► Réaliser un diagnostic partagé

La réalisation d'un diagnostic partagé permet d'une part de comprendre les manques et les besoins des personnes en précarité alimentaire pour construire des projets sur la base d'éléments objectifs, d'autre part de fédérer les acteurs autour de constats partagés et d'objectifs communs.

Ce diagnostic peut porter sur :

- **Les besoins** : les situations des publics en précarité alimentaire
- **L'offre d'aide alimentaire** : les types de services proposés par les associations d'aide alimentaire habilitées et les CCAS, le nombre de personnes touchées, la couverture territoriale et temporelle des services
- **Les inadéquations entre offre et besoins**, dont les besoins non couverts et les situations de non-recours
- **Les coopérations et les partenariats** entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et acteurs de la santé.¹⁰

Un tel diagnostic s'appuie à la fois sur les retours des acteurs de l'aide alimentaire de la santé : associations, collectivités et services de l'État, et à la fois sur la participation des personnes concernées : bénéficiaires de l'aide alimentaire et autres personnes en précarité alimentaire.

Retours d'expériences

- o CCAS de Nanterre : la réalisation d'une étude sur les pratiques alimentaires et le non recours à l'aide alimentaire comme point de départ de l'épicerie solidaire → page 55
- o CCAS de Reims : le diagnostic de l'Observatoire du territoire à l'origine du projet d'épicerie → page 63
- o Maison des Solidarités à Saint-Denis : le diagnostic réalisé lors d'un Atelier Santé-Villes permet l'émergence de la coordination des acteurs santé/alimentation → page 72
- o Les démarches de Brest et Terres de Lorraine s'appuient sur des diagnostics partagés et des études spécifiques réalisés dans le cadre des PAT et des CLS → page 44 et 60

► Privilégier une animation participative et mobiliser des moyens adaptés

Pour lutter contre la précarité alimentaire sur un territoire, **l'enjeu est de mobiliser l'ensemble des associations d'aide alimentaire** et de mener une démarche collective pour faire évoluer l'offre d'aide alimentaire dans le sens d'une meilleure réponse aux besoins.

¹⁰ Ce sont les éléments analysés dans le Diagnostic de l'aide alimentaire et des coordinations sur un territoire de l'Île-de-France, réalisé par l'Ansa sur 3 EPT.

Or, une des difficultés récurrentes est la **réticence de certaines associations** à participer à une telle démarche territoriale, en particulier les associations appartenant à des réseaux nationaux soucieuses de respecter les consignes de la fédération nationale. Cette réticence est souvent liée à la volonté de maintenir une identité associative voire à la peur d'une ingérence dans le fonctionnement associatif.

A l'inverse, la volonté de mieux répondre aux besoins des personnes accueillies avec des moyens contraints, la raréfaction des subventions et la difficulté à recruter de nouveaux bénévoles conduisent la plupart des associations à s'engager dans ce type de démarche.

Pour que chaque association contribue tout en gardant sa spécificité, dans un objectif de complémentarité des réponses, les collectivités privilégient généralement **des démarches participatives sur un temps long** pour faire travailler ensemble les différents acteurs, partager des habitudes de travail, des objectifs et des valeurs communes avant de faire aboutir des projets opérationnels comme un guide de l'aide alimentaire du territoire ou la création d'une épicerie solidaire.

Une approche fondée uniquement sur la bonne volonté des bénévoles des associations présente plusieurs limites :

- Elle s'inscrit sur un temps très long pour se traduire par des actions avec un impact pour les personnes en précarité.
- Toutes les associations ne sont pas impliquées dans les actions mises en œuvre ce qui en limite la portée, par exemple quand il s'agit de mieux communiquer sur les conditions d'accès et de simplifier les circuits d'orientation.

La plupart des collectivités qui ont concrétisé des **projets ambitieux** pour les personnes en précarité alimentaire ont investi des **moyens conséquents** : à la fois des ressources financières à destination des associations d'aide alimentaire et des ressources humaines en interne pour animer la démarche



Pistes de réflexion

Quels leviers ont les pouvoirs publics pour inciter les associations à participer à une démarche territoriale de lutte contre la précarité alimentaire ?

- **Les incitations financières directes** : subventions aux associations
- **Les approvisionnements auprès du FEAD** : L'habilitation au titre du FEAD pourrait être assorti de règles de mutualisation. Les Banques alimentaires pourraient être en première ligne pour initier la coopération et commencer à l'organiser sur les territoires avec les trois autres grands réseaux retenus pour bénéficier directement des produits du FEAD (Croix-Rouge, Secours populaire et Restos du Cœur).
- **Les habilitations d'aide alimentaire** : D'après le CASF (Article L266-2), les conditions d'habilitation doivent « permettre de garantir la fourniture de l'aide alimentaire sur une partie suffisante du territoire métropolitain et d'outre-mer et sa distribution auprès de tous les bénéficiaires potentiels. » Les services de l'État chargés de l'habilitation pourraient utiliser l'habilitation comme un outil de régulation pour une meilleure

cohérence territoriale de l'offre d'aide alimentaire en incitant les associations demandant une habilitation à proposer une offre complémentaire avec les autres associations.

Si les services de l'État renforcent leur rôle de régulateur et de garant d'une réponse territoriale cohérente de l'aide alimentaire aux côtés des collectivités et des associations, les initiatives territoriales auront d'autant plus d'impact qu'elles rencontreront une impulsion politique nationale.

► Associer les personnes concernées

Il n'y a pas de « profil type » de bénéficiaire de l'aide alimentaire. Il peut s'agir de personnes pour qui l'aide est un soutien ponctuel pour surmonter « une mauvaise passe » lors d'un déséquilibre soudain (perte d'emploi, accident...), ou de personnes en très grande précarité et très isolées et qui se nourrissent principalement des produits issus de l'aide. La grande majorité des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivent avec moins de 1000€ par mois et sont sans activité (au chômage, en situation de handicap, retraités) ; les femmes, les personnes seules, les familles monoparentales, les personnes étrangères sont surreprésentées. Les personnes en emploi sont majoritairement des travailleurs pauvres, à temps partiel et dans des emplois peu rémunérés¹¹.

Toutes ces personnes ressentent différemment le fait de recevoir de l'aide alimentaire. Cette différence tient à leur parcours de vie et la difficulté de leur situation, à la qualité de l'accueil, aux relations avec les bénévoles et aux modes de distribution de l'aide (colis, restaurants collectifs, chèques repas ou épicerie sociale).

Les différentes études et travaux qui donnent la parole aux bénéficiaires de l'aide alimentaire, ou celles qui s'intéressent au « non-recours » à l'aide alimentaire mettent en exergue le **caractère fortement stigmatisant de l'aide**. La difficulté à s'alimenter est un « marqueur de pauvreté » pour 86% des Français¹², et recourir à l'aide alimentaire est souvent considéré comme un symbole de déchéance sociale, une aide nécessaire, voire indispensable, mais dont on a honte.

Dans ce contexte, **les initiatives qui associent les personnes concernées**, que ce soit à la distribution ou à la récolte des produits, à la préparation des repas, à l'amélioration de l'offre ou aux structures de coordination permettent à la fois de :

- **lutter contre ce caractère stigmatisant** ou infantilisant de l'aide et redonner confiance et pouvoir d'agir aux personnes
- **améliorer le service**, car les personnes bénéficiaires en sont souvent les meilleures connaisseuses et peuvent mettre en lumière les contradictions, les manques ou aider à prioriser les besoins
- **co-construire avec les bénévoles et les travailleurs sociaux** des offres plus adaptées voire des formations
- **créer une dynamique locale** associative plus forte et pérenne.

¹¹ Voir Enquête CSA/Banque alimentaire 2018 *Profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire* et le rapport 2014 *Inégalités sociales et alimentation* du Ministère de l'agriculture

¹² Voir Enquête IPSOS/SPF citée précédemment

Dans les territoires de l'étude, plusieurs initiatives font évoluer les postures de tous les acteurs en mettant au centre de la démarche les personnes concernées. En Lorraine, la démarche d'ATD Quart Monde, qui utilise un « laboratoire d'usage » animé par des militants d'ATD est particulièrement intéressante. Elle a donné lieu à quatre initiatives qui utilisent l'aide alimentaire comme levier pour la dignité :

- une **charte** cosignée par tous les acteurs
- des **co-formations** associant des personnes précaires, une chercheuse et des travailleurs sociaux, pour croiser les regards sur l'aide alimentaire
- des « **jardins nourriciers** », sortes de potagers partagés pour cultiver en commun des fruits et légumes
- des **achats groupés** à prix réduits négociés avec les agriculteurs locaux.



Retours d'expériences

- o Brest et Nanterre : les usagers sont associés à la gestion interassociative de l'épicerie solidaire, à Brest ils sont valorisés par une exposition photo → pages 47 et 57
- o GIP Gers Solidaire : les usagers sont intégrés au conseil d'administration du GIP → page 50
- o Terres de Lorraine : toute la démarche d'ATD Quart Monde est gérée de façon participative, « rien sur nous sans nous » → page 64
- o Angers : les usagers sont également acteurs de la distribution et du bénévolat → page 37



Pistes de réflexion

Le secteur associatif et le secteur social doivent répondre quotidiennement à des situations d'urgence ou de grande précarité, dans des contextes où les ressources se raréfient et où la précarité alimentaire augmente. Les temps de « prise de recul » se font à la fois plus nécessaires et plus rares pour les acteurs de terrain.

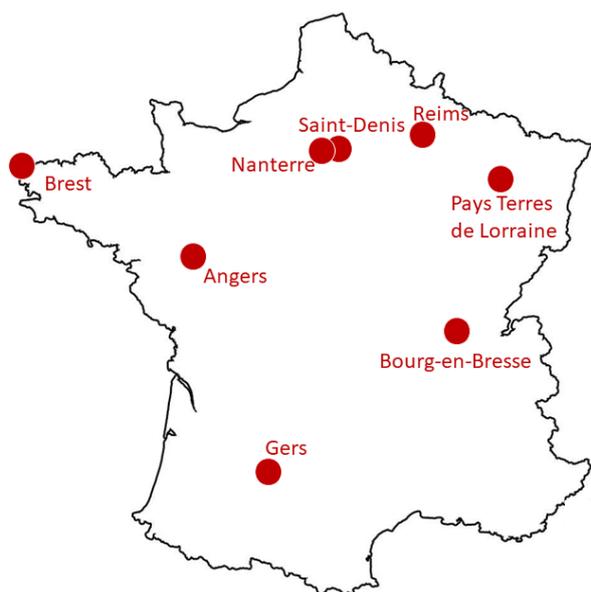
Sur chaque territoire, la configuration d'acteur et les besoins sont différents, mais l'on retrouve des problématiques similaires de manque de coordination, de pénurie d'acteurs ou de lieux (notamment dans les espaces peu denses), de difficultés logistiques d'approvisionnement et de distribution toute l'année et tous les jours, de questions de ressources humaines, etc.

S'il semble difficile de proposer un modèle unique de structuration de l'aide alimentaire, il est possible d'échanger sur ce qui marche bien ou moins bien, sur les méthodes de coordination, sur les projets « locomotives » qui ont pu créer de la mobilisation ou encore sur les outils utiles pour améliorer la qualité de service ou faire un diagnostic territorial. Épiceries sociales, paniers solidaires, mutualisations des circuits d'approvisionnements ou de distributions, développements de circuits courts... Autant de projets qui peuvent être mis en œuvre à l'échelle locale en bénéficiant des leçons d'autres territoires.

Les démarches d'échanges entre territoires sur le sujet de l'aide alimentaire permettent aux acteurs de faire le point sur l'existant, de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs et de remobiliser les acteurs quand la dynamique locale s'essouffle ou stagne.

La Loi Egalim et la mise en œuvre conjointe du **Plan National pour l'Alimentation** (PNA) du Ministère de l'Agriculture, du **Programme National Nutrition Santé** (PNNS) du Ministère de la Santé et de la **Stratégie de lutte pour la prévention et contre la Pauvreté** portée par le Ministère de la Cohésion sociale peuvent donner une **caisse de résonance nationale aux questions d'aide alimentaire**, en étroite synergie avec les questions de nutrition et d'accès aux droits, notamment à travers des financements croisés et l'essaimage d'expérimentations porteuses. C'est tout le sens de la troisième partie de cette étude.

III. RETOURS D'EXPERIENCES TERRITORIALES



Les 8 territoires étudiés ont mis en place des actions pour coordonner l'aide alimentaire.

L'étude s'attache à décrire, dans chaque territoire, l'**historique** de la démarche de coordination, la **gouvernance** et les partenariats mis en œuvre, les **actions menées** sur le territoire, les **moyens mobilisés** et enfin un **bilan de la démarche de coordination**.

Territoire concerné	Gouvernance	Actions et outils phares
Angers (49)	<ul style="list-style-type: none"> - MAAS : mission d'animation de l'aide alimentaire (CCAS) - - Gouvernance multi partenariale très aboutie État/Région/département/Ville et associations - PAT Loire Angers Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> Répertoire en ligne Filets solidaires (paniers bio tarifs solidaires) Entrepôts et distribution communs à la Cité des associations Formation des bénévoles Démarche participative pour les usagers Ateliers nutrition
Bourg-en-Bresse et Département de l'Ain (01)	<ul style="list-style-type: none"> - Portage par un binôme CCAS de Bourg et Département de l'Ain - Intégration CAF, mission locale et associations 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination des aides financières Fiches d'orientation et de suivi des usagers Épicerie solidaire
Brest (29)	<ul style="list-style-type: none"> - Portage CCAS et Ville avec 13 associations et département - Inscription de la démarche dans les CLS, le PAT Finistère et le PAT Brest Métropole en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Système d'orientation à 3 niveaux pour usagers Guide des aides et fiches de liaisons Ateliers Santé Ville, organisation d'ateliers cuisine Forum Aide alimentaire Projet Épicerie solidaire interassociative puis Réseau d'épiceries solidaires, avec mutualisation de l'approvisionnement (circuits courts) et démarche participative
Département du Gers (32)	<ul style="list-style-type: none"> - Portage original du département via GIP Gers solidaire, rassemble Villes, banque alimentaire, associations, UDCCAS, État déconcentré et usagers - PAT en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme logistique départementale pour gérer l'approvisionnement de la banque alimentaire et des associations Création d'un réseau de tiers-lieux multiservices dont aide alimentaire, ateliers cuisines et nutrition, espaces numériques... Dispositif mobile « Croix Rouge sur roues » Participation des usagers au GIP

Territoire concerné	Gouvernance	Actions et outils phares
Ville de Nanterre (92)	- Portage CCAS et Ville - Intégration des associations depuis 2010	Étude sur le non-recours à l'aide alimentaire Épicerie solidaire interassociative en projet, adossée à un espace de culture urbaine
Pays Terres de Lorraine (54)	- Portage Pays et forte implication de l'association ATD Quart Monde - 12 partenaires dont chantier d'insertion et chambre d'agriculture - Rôle du département Meurthe et Moselle - Groupe de travail Accessibilité sociale du PAT - CLS à volet alimentation	Charte pour un Accès digne et durable à l'alimentation Expérimentation « se nourrir quand on est pauvre » à l'initiative d'ATD Quart Monde Achats groupés en circuit courts / rapprochement des agriculteurs et consommateurs (y compris précaires) Formation et échanges entre bénévoles et travailleurs sociaux Jardins nourriciers Forte implication des personnes concernées via un « laboratoire d'usage »
Ville de Reims (51)	- Portage CCAS, Ville de Reims et Banque alimentaire de la Marne - Intègre associations, CD Marne et État déconcentré	Réorganisation et répartition de l'aide Distribution à domicile pour personnes handicapées Épicerie sociale et solidaire Approvisionnement via l'École des jardiniers (production maraichère en centre d'accueil) Ateliers prévention du diabète avec acteurs santé Ateliers dégustation
Ville de Saint-Denis (93)	- Portage CCAS et Ville, intègre les associations - Lieu : Maison de la Solidarité réunit les associations - CLS et Ateliers santé Ville	- Guide de l'aide alimentaire et fiche de liaison - Organisation pour distributions l'été - Mutualisation des locaux et partenariat avec cuisines de l'hôpital et de la Ville pour augmenter les quantités - Espace Relais Bébé au Secours catholique pour alimentation infantile (projet avec PMI)

Un **code couleur** met en valeur des action spécifiques particulièrement intéressantes :

- Participation des bénéficiaires : **encadrés roses**
- Actions santé et nutrition : **encadrés jaunes**
- Circuits courts et Projets alimentaires territoriaux : **encadrés verts**
- Outils pouvant être partagés : **textes bleus et engrenages** 



La Mission d'animation et de concertation pour une alimentation solidaire – CCAS d'Angers

Territoire :
Ville d'Angers
152 000 habitants
Taux de pauvreté
de 20 % (en 2015)

Le CCAS d'Angers a développé une **politique de soutien à l'aide alimentaire et d'animation du réseau des acteurs de l'aide alimentaire** depuis 1995. Le lancement de la Mission d'Animation et de concertation pour une Alimentation Solidaire (MAAS) par le CCAS en 2015 fait donc suite à une implication sur ce sujet depuis une vingtaine d'années.

La démarche de la MAAS tire ses origines des remarques et commentaires adressés au CCAS par les bénéficiaires de l'aide alimentaire concernant la façon dont ils étaient accueillis, jugée parfois stigmatisante, et la qualité moyenne, de temps en temps, des produits reçus (boîtes de conserves, dates limites de consommation quelquefois dépassées...). De plus, les 20 associations d'aide alimentaire et leurs 30 points de distribution étaient éparpillés sur la ville sans qu'une coordination de leurs interventions ne soit à l'œuvre. Les associations étaient elles-mêmes désireuses d'agir de façon plus cohérente, de partager leurs pratiques de soutien à l'accès à une alimentation digne et durable.

Près de 700 bénévoles participent à l'organisation quotidienne de l'offre d'aide alimentaire sur la ville : le CCAS souhaite s'appuyer sur cette richesse militante pour lutter contre la précarité alimentaire. Le CCAS a donc développé à partir des années 2000 une politique d'équipement et d'investissement aux associations. Par une amélioration des locaux et des conditions d'accueil, l'objectif visé est d'améliorer la qualité de la prestation et permettre à tous l'accès à une alimentation en quantité et en qualité suffisante, en respectant la diversité des cultures.

La création de la MAAS vient renforcer l'animation du réseau des acteurs de l'aide alimentaire pour améliorer l'offre aux angevins les plus démunis. La MAAS ambitionne de fédérer les acteurs, faciliter et développer le travail en commun, soutenant ainsi une démarche collective d'échange et de réflexion. La MAAS est à la fois :

- **un lieu ressource** qui organise la concertation et la rencontre des acteurs travaillant dans le domaine de l'aide alimentaire,
- **un lieu de développement des partenariats** avec des acteurs de l'alimentation comme les producteurs et les entreprises locales,
- **un lieu de création et d'innovation collective** qui soutient la recherche et l'émergence de nouveaux projets.

Gouvernance et partenariats

De nombreux acteurs sont impliqués dans la MAAS qui est pilotée par le CCAS. Leur partenariat est formalisé au sein d'une **charte d'engagement** signé par les partenaires et d'un **règlement interne** de fonctionnement.

Les acteurs impliqués :

Associations	Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Société Saint-Vincent-de-Paul, Jardin de Cocagne Angevin, Resto Troc
Collectivités et acteurs sociaux	CCAS d'Angers, ville d'Angers, Conseil départemental du Maine-et-Loire (depuis 2018)
Services de l'État	ARS, DRAAF des Pays de la Loire, DDCS du Maine et Loire

Le CCAS a mis en place une gouvernance complète avec différents types de réunions :

Réunion	Objectifs	Participants	Fréquence
Comité stratégique des acteurs de l'aide alimentaire de la MAAS	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les orientations de la MAAS en fonction des besoins des populations - Décider des priorités de projets à développer ou à soutenir selon les demandes formulées et accompagner si besoin les porteurs de projets - Assurer une fonction de veille, de partage et d'analyse des besoins du territoire et formuler des avis sur les problématiques de l'aide alimentaire sur Angers 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 membres titulaires représentant les collectivités (élus, administrateurs et techniciens de la Ville et du CCAS) - 5 membres titulaires représentant des associations « têtes de réseaux » - 3 membres représentant des autres structures volontaires ayant voix consultative : associations, institutions, administrations <p>Le comité stratégique est piloté par le vice-président du CCAS.</p>	Au minimum 3 fois/an
Table ronde des acteurs de l'aide alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les orientations stratégiques, les priorités d'action et les projets envisagés - Exprimer et partager les préoccupations de tous les participants et les besoins repérés des personnes en situation de précarité - Proposer des thèmes de travail et présenter le bilan annuel de la MAAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Membres du comité stratégique - Autres acteurs associatifs : restauration sociale, accueil de migrants, distribution d'aide alimentaire - Autres collectivités, services sociaux et services de l'État : Angers Loire Métropole, Conseil départemental, Conseil régional, CAF, ARS, DDCS, DRAAF - Prestataires en lien avec l'aide alimentaire, fournisseurs de produits alimentaires 	Au minimum 1 fois par an
Groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un projet défini par le comité stratégique - Partager des retours d'expériences des membres des groupes de travail 	<p>Sa composition dépend de la thématique et inclut les experts du sujet étudié ou des personnes qualifiées.</p> <p>Chaque groupe est animé par un membre du comité stratégique.</p>	Selon les projets
Comité des financeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du bilan annuel de la MAAS - Examiner les projets de la MAAS, rechercher les financements à solliciter - Garantir la bonne affectation des fonds publics aux objectifs définis 	<p>Il est composé d'un représentant de chaque financeur (Ville, CCAS, Conseil Départemental, État, Europe, Mécénat)</p>	Au minimum 1 fois par an
Rencontre comité stratégique et comité des financeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Echanger sur le bilan annuel d'activités de la MAAS et sur les projets à venir, sur les conventions de financement - Echanger sur les évolutions de l'aide alimentaire 	<p>Comité stratégique et comité des financeurs</p>	1 fois par an

Liens avec le PAT d'Angers Loire Métropole

Depuis 2017, la communauté urbaine Angers Loire Métropole prépare l'élaboration du premier projet alimentaire territorial qui sera présenté fin 2019, avec l'objectif de structurer l'offre alimentaire de proximité, soutenir et impulser des initiatives locales, favoriser les filières alimentaires durables, de qualité et accessibles à tous. Le CCAS d'Angers contribue aux travaux de préparation du PAT.

Actions menées

► Améliorer la visibilité et la cohérence de l'aide alimentaire

Le CCAS d'Angers a souhaité améliorer la visibilité de l'aide alimentaire et sa **cohérence à la fois géographique (répartition des points de distribution sur la ville) et temporelle (horaires et jours d'ouverture)**. Le CCAS a donc travaillé avec les associations pour qu'une offre d'aide alimentaire soit disponible tous les jours de l'année afin que les bénéficiaires puissent recevoir rapidement une réponse à leur situation d'urgence alimentaire. Il a également souhaité diversifier l'offre d'aide alimentaire en soutenant différents projets ou dispositifs. A titre d'exemples, le CCAS a soutenu la création d'une épicerie sociale associative, trois équipements de restauration sociale et a développé la distribution de fruits et légumes par l'intermédiaire d'une offre spécifique de filets solidaires.



Répertoire Angevin des services du champ alimentaire

Le CCAS a créé en 1999 un guide de l'aide alimentaire de la ville, mis à jour tous les ans. Accessible en ligne sur le site de la Ville et sous format papier, il est destiné aux usagers, aux bénévoles des associations et aux travailleurs sociaux pour améliorer l'orientation des bénéficiaires.



www.angers.fr/vivre-a-angers/ccas/se-nourrir-s-alimenter/les-lieux-de-restauration-sociale-et-de-distribution-alimentaire/index.html

L'approvisionnement en circuits courts de proximité : les Filets solidaires

Le système des « Filets solidaires » a été impulsé par le CCAS d'Angers pour répondre à plusieurs objectifs :



- Assurer une **aide alimentaire saine, variée et locale** de produits frais en s'appuyant sur les ressources du territoire angevin
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire**
- Faire émerger des lieux propices à **la mixité sociale**

Les Filets solidaires, en place depuis 2011, prennent la forme de **paniers de fruits et légumes** d'environ 5 kg disponibles chaque semaine pour des prix abordables. Chaque personne engagée, dont le quotient ne dépasse pas 800 €, participe au financement du panier selon ses ressources (5 tranches entre 2,60 € et 6,60 €). Le CCAS prend en charge une partie du financement des filets.

400 filets sont distribués chaque semaine sur 12 points de distribution et sur les 10 quartiers de la ville d'Angers. La participation d'une centaine de bénévoles est nécessaire pour préparer et distribuer les filets. Des ateliers dégustation, cuisine ou des fiches recettes sont également mis en place afin de promouvoir la santé nutritionnelle et faire de la distribution un moment convivial.

Ce dispositif fonctionne grâce au **partenariat avec les Jardins de Cocagne**, exploitations maraîchères à vocation d'insertion sociale et professionnelle, qui ont répondu à une proposition de la DRAAF pour trier et valoriser les légumes et fruits provenant des grossistes du Marché d'Intérêt National d'Angers et des producteurs. Les Jardins de Cocagne sont ainsi en lien avec 110 **producteurs de la région angevine**. Un panier contient la moitié de produits invendus triés et la moitié de produits issus d'achats groupés.

► **Partager des locaux et un entrepôt commun à la Cité des associations**

Gérée et financée par la Ville d'Angers, la Cité des associations est un lieu d'accueil et de soutien à la création et au développement des associations angevines, qui propose des services à la population et aux associations. Elle met à disposition des associations :

- un lieu de conseil et de formation, avec des formations gratuites pour les bénévoles et des temps d'informations destinés aux responsables d'associations
- la mise à disposition de salles
- un portail des associations avec un annuaire des 140 associations, une bourse au bénévolat, un guide des aides, etc.

La Cité des associations comprend également une **plateforme commune de stockage des denrées** à disposition des associations (Restos du Cœur, Banque alimentaire et Secours Populaire), qui permet de centraliser les produits et de faciliter la redistribution auprès des associations. Ce lieu permet de stocker des produits frais grâce à la mise à disposition de chambres froides.

► **Former les bénévoles de l'aide alimentaire**

Le CCAS d'Angers propose chaque année **un programme de formations aux bénévoles afin d'améliorer la qualité de l'accueil** des bénéficiaires. Ces formations permettent d'outiller les bénévoles dans divers domaines, comme par exemple calculer les quotients familiaux, organiser les rayonnages, effectuer des entretiens d'évaluation, améliorer les conditions de distribution, réaliser un accueil de qualité des usagers... Ces formations sont adaptées pour répondre à des besoins particuliers des bénévoles : demande d'asile, gestion de l'agressivité, posture d'écoute... Un chargé de mission du CCAS **recueille les besoins de formation** chaque année par des entretiens avec les présidents et les bénévoles des associations puis recherche des intervenants pour animer les formations. Celles-ci réunissent de nombreuses personnes de différentes associations (50 à 60 personnes), avec des modules sous forme de conférences et des ateliers.

► **Favoriser les rencontres entre services sociaux et bénévoles**

La MAAS a organisé des conférences territoriales réunissant des services sociaux (CCAS, Caf, Conseil Départemental...) et des bénévoles pour favoriser les échanges, connaître les missions des institutions, répondre aux besoins en connaissances des dispositifs sociaux des bénévoles des associations... Ces rencontres ont permis la mise en place de permanences tenues par des travailleurs sociaux au sein des associations d'aide alimentaire pour soutenir les bénévoles.

La prise en compte de la dimension nutrition et santé



En lien avec l'ARS, le CCAS d'Angers bénéficie d'un poste d'infirmière dans un point accueil santé solidarité au sein duquel sont traités les enjeux alimentaires. Le CCAS travaille de même en collaboration avec la direction santé de la ville afin d'étendre son champ d'action au-delà de l'action sociale.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux abordent la question de l'équilibre alimentaire et de la santé nutritionnelle, à travers des **ateliers « cuisine du monde »** et des **ateliers culinaires solidaires dans les quartiers**. Des usagers y participent, ainsi que des bénévoles.

► **Proposer un engagement citoyen aux bénéficiaires : le Comptoir citoyen**

Afin de promouvoir un engagement social, solidaire et citoyen, le CCAS d'Angers expérimente le « Comptoir citoyen » depuis octobre 2018. Le CCAS et ses partenaires encouragent l'engagement des bénéficiaires, notamment de l'aide alimentaire, sous forme de bénévolat, sans que ce bénévolat ne conditionne l'accès à l'aide. Le Comptoir citoyen utilise **les actions citoyennes comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle**, sur la base du volontariat des parties prenantes.



Les associations font part de leurs besoins et les volontaires proposent leurs contributions à ces associations. Le Comptoir Citoyen soutient les personnes qui souhaitent vivre une expérience d'engagement. Cette expérience est facilitée, accompagnée par les professionnels du CCAS. Ces actions constituent souvent une aide ponctuelle qui peut prendre de multiples formes comme par exemple l'archivage de livres au sein des bibliothèques ou encore des soutiens lors de temps forts organisés par les associations. Ce projet permet de lutter contre l'isolement, valorise les compétences et le potentiel de chacun, renforce la confiance en soi et procure un sentiment d'utilité sociale.

La participation des personnes concernées



Le CCAS d'Angers a réfléchi à différents formats pour impliquer les bénéficiaires dans la gouvernance de l'aide sociale.

Le CCAS a expérimenté la mise en place d'un comité d'usagers se tenant de manière pérenne mais avec des difficultés de mobilisation et d'institutionnalisation sur la durée.

Le CCAS privilégie donc des démarches d'information, de consultation et de concertation **thématiques, dynamiques et ponctuelles** avec un format souple, mobilisant les personnes sur 1 à 3 journées. Cela a notamment permis la refonte du règlement intérieur des aides facultatives à la suite d'entretiens et de tables rondes avec les usagers, afin de récolter leur point de vue et leur expertise d'usage. Cette concertation a permis de défaire une approche par dispositifs pour privilégier une approche par besoins. Ce type de démarche est envisagé pour l'aide alimentaire.

Moyens mobilisés

Trois personnes du CCAS sont mobilisés sur l'aide alimentaire et la MAAS :

- **Deux chargés de mission** du service de la vie associative, chargés du suivi des associations dont les 25 associations d'aide alimentaire
- **Un chargé de mission dédié**, à hauteur de 50%, à l'aide alimentaire, avec une fonction d'animation du réseau et de développement de projets.

L'aide alimentaire et la MAAS fonctionnent grâce à plusieurs types de financements :

- **Financements du CCAS** (dont 1/3 provient du budget de la Ville) : soutien aux associations et subvention de fonctionnement de l'aide alimentaire (restauration sociale, aide alimentaire, Resto-bus qui distribue des repas chauds à des sans-abris ...) pour un total de 1,4 million d'euros.
- **Financement de la ville** : subventions d'investissement, par exemple rénovation des locaux des Restos du Cœur ou de Resto Troc
- **Financement de la DRAAF** : réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire, poste du chargé de mission pour la MAAS
- **Financements ponctuels** et réponses à des appels à projet sur des projets particuliers : DRAAF, ARS, DDCS, Conseil départemental...

► Bilan et perspectives

« On a abouti à un projet vraiment intéressant, qui s'est construit sur une longue durée et s'appuie sur une dynamique associative très positive. Aujourd'hui on peut aller plus loin dans la mutualisation des moyens humains et financiers entre associations, et continuer à améliorer la qualité du service.

A l'avenir, on aimerait développer des nouveaux lieux d'accueil attractifs et ouverts, répartis sur plusieurs quartiers de la ville, de haute qualité urbaine et humaine. Cette démarche dépasse l'aide alimentaire pour englober le premier accueil, l'insertion professionnelle et sociale, l'accès à l'alimentation. »

Pour plus d'informations, contacts au CCAS d'Angers :

- Thierry Ducornetz, Chargé de mission aide alimentaire
thierry.ducornetz@ville.angers.fr
- Fabrice Guibret, Responsable Accueil Médiation Conseil
fabrice.guibret@ville.angers.fr
- Catherine Cottenceau, Directrice du CCAS d'Angers
catherine.cottenceau@ville.angers.fr



La coordination des aides financières – Département de l'Ain et CCAS de Bourg-en-Bresse

Territoire : **Ville de Bourg-en-Bresse**
41 000 habitants
Taux de pauvreté de 21,6 % (2015)

Le Conseil départemental et la Caf de l'Ain ont engagé un partenariat depuis 1994, qui s'est élargi en 2003 avec la Mission locale jeunes et le CCAS de Bourg-en-Bresse, afin de coordonner les demandes et l'attribution des aides financières, y compris des aides alimentaires.

La coordination des aides financières entre ces quatre partenaires a plusieurs objectifs :

- Pour les publics : améliorer l'accès aux droits et réduire les délais de réponses
- Pour les professionnels et les institutions : simplifier les procédures, garantir l'équité de traitement et apporter des réponses coordonnées entre institutions.

A la suite de la mise en place de cette coordination des aides financières, le CCAS travaille plus étroitement depuis environ cinq ans avec les associations d'aide alimentaire de la ville de Bourg-en-Bresse.

Gouvernance et partenariats

La coordination des aides financières fait l'objet d'une **convention entre le Département de l'Ain, le CCAS de Bourg-en-Bresse, la CAF et la Mission locale jeunes.**

La dynamique globale de coordination des aides financières est pilotée par le Conseil départemental, qui anime la commission des aides financières au sein de laquelle la prise de décision est collégiale. Au niveau local, le CCAS pilote la coordination avec les associations d'aide alimentaire et l'orientation du public s'effectue à l'échelle locale.

Ces institutions rencontrent l'ensemble des associations d'aide alimentaire deux à trois fois par an, en plus d'échanges réguliers avec les responsables d'associations.

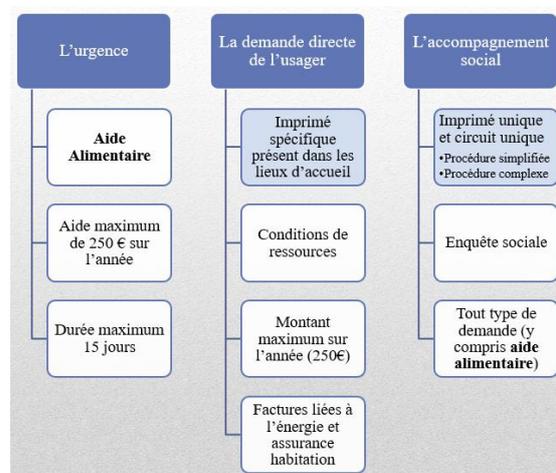
Les acteurs impliqués	
Associations	Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Epicerie solidaire, Sos Familles Emmaüs, Maraude et Solidarité
Collectivités et acteurs sociaux	Département de l'Ain, Caf, CCAS de Bourg-en-Bresse, Mission locale jeunes

Actions menées

► Coordination des aides financières

Le CCAS de Bourg-en-Bresse, le Département de l'Ain, la Mission locale jeunes et la Caf coordonnent leurs aides financières à travers plusieurs procédures : l'urgence (aide alimentaire) la saisine directe de l'usager (factures d'énergie et assurance logement) et l'accompagnement social.

Pour l'aide alimentaire d'urgence, les publics en difficulté peuvent se présenter au CCAS ou dans un point d'accueil solidarité du département pour effectuer leur demande, ce qui permet d'éviter de les renvoyer d'un point d'accueil à un autre.



La situation est évaluée par les personnes en charge de l'accueil ou les travailleurs sociaux qui déterminent si la situation est urgente ou non. L'urgence renvoie à un événement particulier survenu dans le mois, une facture non prévue ou une rupture de droits. Pour une demande urgente, l'aide est octroyée immédiatement par le travailleur social du CCAS ou du Conseil départemental dans un délai de 24 heures.

Quelque soit le lieu d'accueil de la personne, le financement de l'aide alimentaire est ensuite réparti entre les partenaires en fonction de la compétence de chacun :

- **Conseil départemental** : ménage avec enfants mineurs
- **Mission locale jeunes** : jeune de moins de 26 ans
- **CCAS** : personne isolée ou ménage sans enfant ou avec enfant majeur

Par exemple, lorsqu'une famille se présente au CCAS, le CCAS évalue sa situation et se charge de l'instruction du dossier. Si ce dernier est validé, l'aide alimentaire est alors délivrée sur place, le CCAS se fera rembourser par le département ensuite.

Pour les demandes d'urgence d'aide alimentaire, le montant maximal de l'aide est de 250 € sur l'année, délivrée sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé et avec un maximum de 100 € par remise).

Les autres demandes (saisine directe et accompagnement social) sont traitées à partir d'imprimés commun à tous les intervenants sociaux et suivent le même circuit de traitement : ils sont transmis au Conseil Départemental, qui transmet le dossier à l'institution compétente ou le programme pour étude à la commission complexe. Cette commission étudie chaque mois les demandes complexes ou nécessitant des co-financements et décide des aides.



Livret sur la coordination des aides financières

Un livret destiné aux professionnels de l'action sociale précise le fonctionnement de la commission et les différents types d'aide : demande de l'usager, « urgente » ou « directe », demande de l'usager avec accompagnement social, « simple » ou « complexe », avec un passage en commission pour les demandes complexes.

► **Orientation vers les associations d'aide alimentaire**

A la suite d'un travail avec les associations d'aide alimentaire de Bourg-en-Bresse, une fiche d'orientation commune a été mise en place. Les associations concernées sont la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique et les Restos du Cœur. Cette fiche, remplie par les travailleurs sociaux, permet de présenter la situation de la personne et d'expliquer les raisons de l'orientation vers l'aide alimentaire mais la décision d'octroyer l'aide alimentaire revient finalement à l'association.

Les partenaires distinguent :

- **le dépannage d'urgence** pour lequel une fiche d'orientation d'urgence est transmise, qui permet de recevoir une aide alimentaire pour 15 jours,
- **l'octroi d'une aide de long terme** qui nécessite la mise en place d'une enquête sociale et la constitution d'un dossier plus conséquent, et permet d'orienter vers une association ou vers l'épicerie solidaire. Les associations ont accepté pour ce dossier d'utiliser le dossier unique de la coordination des aides financières.

L'orientation des travailleurs sociaux dépend du barème des différentes associations, transmis par la Croix Rouge, le Secours Populaire et le Secours Catholique. Pour l'instant, l'orientation n'a rencontré aucun refus.



Fiche d'orientation commune

Au départ chaque association disposait de ses propres outils internes mais grâce au travail de coordination de la commission avec les associations, un outil commun a pu être mis en place pour les associations volontaires afin de faciliter le travail d'orientation des travailleurs sociaux.

FICHE AIDE URGENTE En direction des associations caritatives			
SERVICE ACCUEILLANT			
Coordonnées	Date de rencontre		
	Nom de l'accueillant		
DEMANDEUR			
Nom usuel		Nom de jeune fille (si différent)	
Prenom		Date de naissance	
Adresse			
Situation familiale			
Personne seule <input type="checkbox"/>		en couple <input type="checkbox"/>	
		Nom du conjoint :	
		Date de naissance :	
Nom / prenom		Date de naissance, lien de parenté avec le demandeur	
Autres personnes vivant au foyer			

► **Organisation de rencontres entre travailleurs sociaux et bénévoles**

Le CCAS et ses partenaires souhaitent travailler une **meilleure connaissance réciproque entre travailleurs sociaux et bénévoles** des associations d'aide alimentaire, dont le rôle ne se limite pas à l'aide alimentaire et comprend aussi du soutien individuel, des ateliers collectifs, etc.

Les institutions et les associations d'aide alimentaire se rencontrent régulièrement depuis plusieurs années. En 2018, elles ont construit ensemble une journée qui s'est tenue le 7 décembre 2018 intitulée « **Précarité : croisons nos regards pour agir ensemble** », afin de valoriser le travail des bénévoles et toucher davantage de personnes, professionnels et bénévoles. Cette journée était organisée en deux parties :

- Matinée : échanges et interconnaissance sous la forme d'un forum
- Après-midi : ateliers autour de 3 thématiques (bénévolat, urgence, et accès aux droits).

La prise en compte de la dimension nutrition et santé



L'épicerie solidaire, créée avec le soutien de la Ville de Bourg-en-Bresse et gérée par les salariés de l'association dont des salariés en contrats d'insertion dans le cadre d'un chantier d'insertion, propose des ateliers nutrition en partenariat avec l'Atelier Santé Ville. Des ateliers cuisine sont organisés régulièrement pour partager des recettes et des savoirs culinaires.

Les acteurs de la santé sont régulièrement associés aux réflexions sur l'aide alimentaire, et ont en particulier participé à la journée du 7 décembre 2018.

► Perspectives

- Lutter contre le non-recours, mieux former et informer les bénévoles sur l'accès aux droits, en s'appuyant sur des outils pédagogiques sur les acteurs de l'action sociale, le logement, la santé, etc.
 - Créer un outil commun (institutions - associations) pour le public sur les aides existantes sur le territoire
 - Poursuivre les temps de rencontre pour favoriser l'interconnaissance
-

Pour plus d'informations, contacts :

- Karine Thevenard, Responsable du Service action sociale, Directrice du CCAS de Bourg-en-Bresse, thevenardk2@bourgenbresse.fr
- Bérangère Novel, Conseil départemental de l'Ain, berangere.novel@ain.fr



Un projet d'épiceries solidaires en réseau – CCAS de Brest

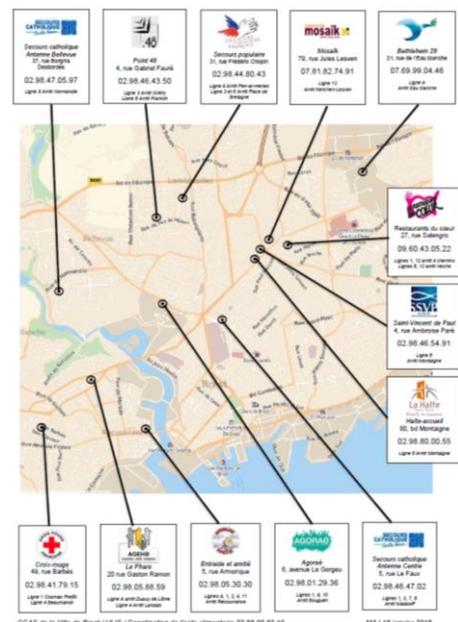
Territoire :
Ville de Brest
 139 000 habitants
 Taux de pauvreté
 de 16%

La réflexion du CCAS de Brest sur la coordination de l'aide alimentaire a émergé au milieu des années 2000 sous l'impulsion des élus de la ville, avec plusieurs objectifs :

- **Assurer la continuité de l'aide alimentaire** pour répondre aux besoins des personnes quel que soit le moment ou la saison de l'année
- **Favoriser une meilleure connaissance** et un espace de dialogue entre les associations pour plus de complémentarité
- **Renforcer les liens avec les services sociaux** pour l'orientation du public.

La ville de Brest dispose d'un tissu associatif important : **13 associations** (sans compter la Banque alimentaire), nationales et locales, développent des services d'aide alimentaire, en lien pour la plupart avec les services sociaux. Les associations souhaitent apporter une aide cohérente et équitable aux publics en situation de précarité alimentaire et rencontrent une demande d'aide alimentaire qui dépasse leur capacité à y répondre. Elles se sont donc investies dans le projet afin de mener une réflexion commune sur la distribution d'aide alimentaire au niveau de la ville de Brest.

Une enquête réalisée en 2017 dans le cadre de l'observatoire de l'aide alimentaire a montré que 40% des bénéficiaires ont recours à plusieurs associations d'aide alimentaire (60% fréquentent une seule association), ce qui génère des contraintes supplémentaires sur les déplacements et la vie quotidienne et incite à une meilleure coordination.



Gouvernance et partenariats

Le CCAS de Brest porte la coordination de l'aide alimentaire. Il a lancé la dynamique en regroupant les associations d'aide alimentaires de la ville avec l'implication des élus municipaux, et anime le comité technique dans une logique de gouvernance collective avec les associations : les actions mises en œuvre ne sont pas imposées par le CCAS mais sont décidées de manière conjointe avec les associations d'aide alimentaire.

Les acteurs impliqués	
Associations	Agoraé, Banque alimentaire, Croix-Rouge, Restos du cœur, Saint-Vincent de Paul, Secours catholique, Secours populaire Associations locales : la cantoche, Entraide et amitié, Halte-accueil Frédéric Ozanam, Mosaïk, le Phare
Collectivités et acteurs sociaux	CCAS de Brest (animation de la coordination), Ville de Brest (dont service promotion de la santé), CDAS du territoire d'action sociale de Brest métropole, Département, Mission locale, Coallia, Adoma
Services de l'État	DDCS (participation aux réunions biannuelles)

Plusieurs types de réunions ont été mises en place pour aborder différents sujets proposés par le CCAS et par les associations :

Réunion	Objectif	Participants	Fréquence
Réunion plénière	Aborder l'aide alimentaire de manière globale	L'ensemble des partenaires de l'aide alimentaire et les élus municipaux Réunion animée par la vice-présidence du CCAS	2 fois par an
Réunion de régulation	Echanges concrets sur le fonctionnement, l'accueil et la répartition des publics (approvisionnement, distinction entre aide initiale et aide complémentaire...)	Associations d'aide alimentaire et services sociaux	1 à 2 fois par trimestre
Groupes de travail	Déclinaison opérationnelle des projets (projet d'épicerie sociale et solidaire en réseau, forum de l'aide alimentaire, ateliers cuisine)	Partenaires impliqués dans le projet ponctuel	Durée d'existence limitée selon la durée du projet

Le PAT du Finistère et le PAT de la Métropole de Brest

Le PAT du Finistère comprend un axe sur la lutte contre la précarité alimentaire : le CCAS de Brest participe aux réunions et au recensement d'initiatives sur ce sujet.

Un PAT sur la métropole de Brest est en cours de construction dans une logique complémentaire. Le CCAS participe à la phase de diagnostic et fera partie du comité technique en cours de construction.

Le Contrat Local de Santé de Brest

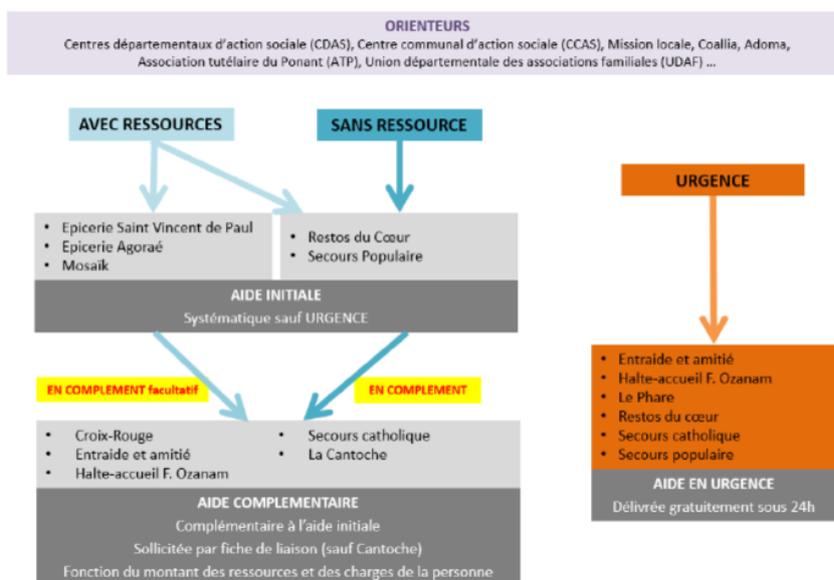
La ville de Brest met en place une politique volontariste pour la promotion de la santé publique. Une chargée de mission du service promotion de la santé ancre son action sur les quartiers prioritaires et met en place les Ateliers Santé Ville où les enjeux nutritionnels sont abordés. Le CCAS prend en compte l'enjeu de santé publique à travers le réseau isolement précarité.

Actions menées

► Coordination de l'orientation du public

Les associations dont l'objet premier n'est pas l'aide alimentaire mais plutôt l'accueil et le lien social ont parfois été dépassées par la demande et par l'arrivage des produits alimentaires, le bassin agricole et agroalimentaire brestois étant très riche. Pour permettre à ces associations de se recentrer sur leur activité principale et pour faciliter l'orientation des publics, les temps d'échange ont permis de mieux organiser l'orientation des publics accueillis par les services sociaux vers les services d'aide alimentaire en distinguant trois types d'aide alimentaire :

- **l'aide initiale** vers laquelle les services sociaux orientent en premier recours (Restos du Cœur, Secours populaire...)
- **l'aide complémentaire** vers laquelle les services sociaux orientent dans un second temps (associations pour lesquelles l'aide alimentaire est une activité secondaire, dont Secours catholique et Croix rouge)
- **l'aide d'urgence**, délivrée en moins de 24 heures par certaines associations.



Les orientations des travailleurs sociaux prennent en compte à la fois le type d'aide (urgence, aide initiale ou complémentaire), le profil du public (avec ou sans ressources), mais également la proximité géographique et leurs préférences.



Guide de l'aide alimentaire de Brest

Recensant les 13 associations et les informations pratiques pour orienter le public (adresse, horaires d'ouverture...), le guide est destiné aux intervenants sociaux et aux partenaires associatifs et mis à jour 1 à 2 fois par an.



Fiche de liaison commune

Les associations qui le souhaitent peuvent utiliser une fiche de liaison, travaillée en concertation avec les associations et les services orienteurs afin d'éviter une double évaluation.



► Coordination de l'approvisionnement

L'espace de dialogue créé entre les associations a permis d'éviter une concurrence quant à la collecte de produits alimentaires auprès des grandes et moyennes surfaces car elles se sont organisées pour indiquer clairement quelles associations s'approvisionnent auprès de ces structures et quand. Elles échangent également sur un positionnement commun face à l'arrivée des intermédiaires.

► Organisation d'ateliers cuisine

Le CCAS a organisé des ateliers cuisine dans des quartiers défavorisés, suite aux observations des associations que le public jette une partie des aliments distribués, faute de savoir comment les cuisiner. Les ateliers ont lieu dans des centres sociaux équipés en cuisine pédagogique et sont ouverts aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Les ateliers ont été montés notamment avec des bénévoles du Cabas des champs, groupement d'achat alimentaire solidaire et participatif auprès de producteurs locaux, monté à l'initiative des usagers d'un centre social.



► Lancement d'un Forum de l'aide alimentaire

Le Forum de l'aide alimentaire lors de deux journées en septembre 2017 a eu pour objectif de valoriser et de rendre visible le travail accompli par les associations d'aide alimentaire sur le territoire de Brest. Le Forum a également été l'occasion de favoriser le recrutement de bénévoles lors du « Speed dating du bénévolat ». Des tables rondes ont été organisées sur des sujets divers comme la définition de l'urgence alimentaire. Des formations ont été proposées sur l'accueil et l'écoute du public dans le cadre de l'aide alimentaire.

► Un projet d'épicerie solidaires en réseau

Le CCAS a constaté que les épicerie sociales et solidaires sont peu développées sur la ville de Brest, malgré leurs avantages : une épicerie solidaire s'adresse à un public différent qui ne se rend aujourd'hui pas dans les associations d'aide alimentaire, elle constitue ainsi une offre complémentaire de celle actuellement présente et permet de penser l'aide alimentaire dans le respect de la dignité des personnes. Un projet d'épicerie solidaires en réseau a donc été proposé par le CCAS pour que les associations d'aide alimentaire volontaires puissent prendre part au projet et au groupe de travail constitué.

Le projet est prévu en deux temps :

- en 2019, développement d'une épicerie inter associative avec des associations telles que le Secours Catholique, la Banque Alimentaire et des associations locales,

- dans un deuxième temps, création d'un réseau de plusieurs épiceries portées par les associations volontaires et respectant un cahier des charges commun afin de couvrir l'ensemble du territoire dans une logique de mutualisation.

Les partenaires prévoient de **gérer les stocks de produits alimentaires de manière collective** afin de réduire, en répartissant, la charge de travail et les coûts et permettre ainsi de se concentrer sur l'accueil des usagers. La Banque alimentaire assurerait un stockage de produits alimentaire à destination des épiceries solidaires et le transport serait effectué par un véhicule frigorifique mis en commun.

Une **charte** élaborée collectivement précisant les valeurs relatives au fonctionnement des épiceries garantira une fidélité commune au modèle de départ. Un formulaire unique de demande a également été réalisé, l'orientation sera ensuite décidée par une **commission partenariale** constituée de représentants des associations et des services sociaux et les représentants des épiceries émettront un avis sur l'adéquation de la demande et l'accès à leur épicerie. Cette commission partenariale sera également chargée de manière globale de gérer le réseau d'épicerie qui verra le jour en 2020.

Au-delà de ces moyens mutualisés, chaque association reste libre de son fonctionnement et pourra garder une certaine autonomie et indépendance dans la gestion de son épicerie.

La participation des personnes concernées

La charte de l'épicerie solidaire inclue la participation des usagers à l'organisation de l'épicerie inter-associative et la mise en place d'instances de représentation des usagers au sein des épiceries.



Pour le forum de l'aide alimentaire en 2017, le CCAS a monté une exposition de photos et de prises de son avec des « clients » de l'aide alimentaire pour permettre l'expression de leur point de vue sur le fonctionnement des distributions alimentaires.

« On est au début de la démarche, à l'avenir on souhaite trouver différentes formes d'implication des bénéficiaires et s'appuyer sur leurs parcours de vie. Faire évoluer les modes de distribution viendra aussi des bénéficiaires, c'est en les écoutant qu'on pourra faire évoluer le point de vue des acteurs de l'aide alimentaire. »

L'approvisionnement en circuits courts de proximité

Dans le projet d'épicerie solidaire en réseau, un des axes de la mutualisation concerne l'approvisionnement auprès des petites surfaces et des agriculteurs locaux.



Pour l'instant, le CCAS a mené des actions ponctuelles et expérimentales : glanage de pommes de terre avec des usagers du CCAS et une association, avec l'objectif de développer le glanage solidaire. Le CCAS réfléchit également en partenariat avec des associations locales à un approvisionnement auprès d'un regroupement de producteurs d'agriculture biologique du Finistère.

Moyens mobilisés

- Création en 2019 d'un poste de référent de la mutualisation et du réseau d'épicerie (crédit de 30 000 €) : agent de développement « épicerie solidaires en réseau » chargé du lien entre les partenaires, de la formation et du soutien aux bénévoles, et de la mise en place d'interventions collectives auprès du public. Poste localisé au sein de l'épicerie inter associative mise en place en 2019.
- Au sein du CCAS, le poste de coordination des associations d'aide alimentaire correspond à environ 0,2 ETP (variable en fonction des projets).
- Missions inscrites sur les profils de poste et dans la mission du service « Unité de liens et d'insertion sociale » de 6 personnes, chargées de développer des actions collectives en interne et en lien avec les réseaux associatifs (aide alimentaire et isolement solidarité).
- Parmi les financements potentiels en plus du CCAS : les membres du comité technique dont le Département (soutien à l'innovation dans le cadre des contrats de territoire).

► Bilan et perspectives

- Ouverture de l'épicerie inter associative fin 2019
- Ouverture d'épicerie gérées par les associations en 2020

.....

«Chaque association a un positionnement différent : certaines associations nationales n'ont pas vocation à s'engager dans un projet local alors que des associations du tissu local ont besoin de travailler en complémentarité avec les autres associations. Il s'agit donc de mobiliser l'ensemble des associations dans un projet commun.»

On observe de vrais échanges et une meilleure connaissance entre les associations du réseau et les travailleurs sociaux. L'organisation de réunions régulières permet aux associations de se rencontrer, de se connaître et d'échanger entre elles, y compris pour aborder des questions qui pourraient crispier. La démarche collective a permis de légitimer cet espace d'échanges et aussi de favoriser les échanges entre associations sans le CCAS, même si le CCAS peut continuer à jouer un rôle de médiation informelle si besoin. »

.....

Pour plus d'informations, contacts au CCAS de Brest :

- Elodie Cornec, Responsable du service, Unité de liens et d'insertion sociale, elodie.cornec@ccas-brest.fr
- Alexandre Gaucher, Chargé de projets, Unité de liens et d'insertion sociale, alexandre.gaucher@ccas-brest.fr



Le GIP Gers solidaire – Conseil départemental du Gers

Territoire :
Département du Gers
200 000 habitants
Taux de pauvreté
de 14,8 % (en 2015)

Le Conseil départemental du Gers a développé depuis plusieurs années un projet pour mieux répondre aux besoins d'aide alimentaire qui s'est concrétisé en 2017 par la création du Groupe d'Intérêt Public (GIP) Gers solidaire et par la mise en place d'un entrepôt départemental, localisé à Auch et géré par la Banque alimentaire du Gers.

Le projet Gers Solidaire répond à plusieurs objectifs :

- **Sécuriser les approvisionnements**
- **Assurer le maillage territorial** de la distribution alimentaire
- **Améliorer les conditions d'accueil** des personnes concernées
- Permettre aux bénévoles d'exercer leur bénévolat dans de meilleures conditions.



Les associations d'aide alimentaire ont sollicité le Conseil départemental afin de répondre à leurs inquiétudes concernant l'avenir de l'aide alimentaire européenne (FEAD) et le risque de baisse des ressources à leur disposition.

Le Conseil départemental a souhaité s'engager sur ce sujet et développer un projet de **cohérence départementale** pour apporter des aliments frais et de qualité sur tout le territoire. Gers solidaire s'articule à l'échelle du département et vise à couvrir un territoire rural avec des situations diverses en termes de précarité alimentaire et de présence des associations d'aide alimentaire.

De plus, l'aide alimentaire constitue une porte d'entrée pour **lutter contre la précarité économique et l'exclusion sociale** et Gers solidaire doit faciliter l'accompagnement global des personnes concernées.

Gouvernance et partenariats

Le Conseil départemental porte le projet Gers solidaire et a créé un Groupement d'Intérêt Public pour fédérer l'ensemble des partenaires. Le GIP est présidé par Gisèle Biémouret, députée et vice-présidente du Conseil départemental du Gers, et dirigé par René Ortéga, détaché du Conseil départemental. Les trois acteurs clés du projet sont :

- L'UDCCAS et les CCAS
- Le Conseil départemental
- Les associations.



Les acteurs impliqués	
Associations	Banque alimentaire du Gers, Croix Rouge Française, Secours populaire, Secours catholique Associations locales Restos du Cœur (depuis décembre 2018)
Collectivités et acteurs sociaux	Conseil département du Gers UDCCAS du Gers, CIAS d'Auch, CCAS de différentes communes
Services de l'État	DRAAF du Gers (Soutien financier), DDCSPP du Gers (membre associé mais non financier), CPAM (projet d'action sur l'insécurité alimentaire et la dimension sanitaire), ADEME

La participation des personnes concernées

Au conseil d'administration du GIP Gers solidaire siègent des bénéficiaires de l'aide alimentaire, désignés par les associations d'aide alimentaire et impliqués dans les organismes de délibération de chaque association.



« Faire participer les personnes concernées est un principe fort mais compliqué à mettre en œuvre si on ne veut pas faire de la démagogie. On continue à échanger avec les associations et avec ATD Quart Monde pour construire une gouvernance ouverte aux personnes concernées. »

Un PAT à l'étude

Un PAT est actuellement à l'étude au niveau du territoire du Gers. Le Conseil départemental a exprimé son intérêt car il considère que l'aide alimentaire prend place dans un contexte plus global d'alimentation de qualité, en particulier dans un territoire rural comme le Gers où l'agriculture est fortement présente.

Actions menées et en projet

Gers solidaire se décline de manière opérationnelle par trois aspects pour assurer une couverture territoriale de l'aide alimentaire sur l'ensemble du département :

► Une plateforme logistique départementale

Une plateforme logistique départementale, mise en place sur un site commun rénové de 450 m² localisé à Auch et gérée par la Banque alimentaire, permet de centraliser au niveau départemental la collecte des stocks de la Banque alimentaire, de la Croix Rouge, du Secours Catholique et du Secours Populaire, et d'approvisionner les points de distribution du département.

L'objectif est d'assurer et sécuriser les approvisionnements en terme sanitaire et de stockage, lutter contre le gaspillage et coordonner les démarches de collecte et de ramasse auprès des grandes et moyennes surfaces.



► Le développement de tiers lieux

Le projet prévoit le développement sur l'ensemble du territoire de « tiers lieux », où travaillent en partenariat les associations caritatives, les responsables de circonscriptions départementales et les CCAS/CIAS pour **accueillir les publics et distribuer des denrées**. Ces tiers lieux permettront également de mettre à disposition des bénéficiaires un **accompagnement social global** par la présence sur un lieu d'accueil commun de travailleurs sociaux du CCAS ainsi que ceux du Conseil départemental.

L'ouverture des tiers lieux suppose la rénovation de locaux qui sont le plus souvent dans des conditions dégradées et vétustes pour améliorer l'accueil des bénéficiaires ainsi que les conditions dans lesquelles le bénévolat est effectué. L'idée est de mettre en place en parallèle de la distribution alimentaire une vesti-boutique, des ateliers d'informatique et de cuisine, des points d'informations, etc.

Aujourd'hui, les partenaires de Gers solidaire ont identifié une quinzaine de tiers lieux solidaires, ils prévoient d'en ouvrir 5 à 7 d'ici fin 2019 puis d'étendre progressivement le réseau des tiers lieux. Une charte de valeurs signée par l'ensemble des partenaires permettra de s'assurer d'une mise en œuvre du projet fidèle aux engagements d'origine. Les principes sont ensuite déclinés dans les tiers lieux selon les spécificités territoriales : du fait des différences territoriales, le projet nécessite un grand travail de proximité et d'écoute afin de prendre en compte la spécificité de chaque territoire.

► Un dispositif de distribution alimentaire itinérant

En complément des lieux d'accueil fixes, la « **Croix Rouge sur roues** » assure depuis 2014 le maillage territorial par un service de distribution alimentaire sur les territoires ruraux et reculés du département grâce à des véhicules équipés itinérants.

► Un bus connecté pour lutter contre l'exclusion numérique

Toujours dans l'objectif de mieux mailler le territoire et afin de lutter contre l'exclusion numérique, le GIP a décidé de lancer un bus aménagé qui circulera sur une vingtaine de villes du département avec un système de permanences, pour proposer des services d'informations et d'aide à l'accès aux droits, notamment concernant l'alimentation.

La prise en compte de la dimension nutrition et santé



Gers Solidaire ambitionne d'ouvrir des cuisines éducatives et d'organiser des ateliers cuisine et nutrition. L'objectif à terme est de distribuer essentiellement des produits frais, avec un enjeu de connaissance des produits pour les publics accueillis, pour que les bénéficiaires ne se retrouvent plus avec des produits inconnus ou considérés comme difficiles à cuisiner.

« L'isolement des personnes précaires face aux stratégies commerciales de la grande distribution peut les rendre captifs de produits de mauvaise qualité, avec des risques sur la santé et sur l'obésité : avec Gers solidaire, on souhaite faire évoluer les habitudes de consommation en créant des laboratoires d'innovation. »

« On démarre une réflexion avec un chantier de maraîchage biologique : on souhaite réfléchir à un accompagnement éducatif pour éviter que les légumes soient jetés faute de temps pour les cuisiner. »

► « L'Anquête Aide alimentaire & solidarités citoyennes »

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de précarité, le GIP lance une grande enquête départementale sur l'aide alimentaire d'avril à septembre 2019, auprès des institutions et associations membres du GIP, mais aussi des autres acteurs solidaires du département, usagers, bénévoles et professionnels.

Ce travail devra permettre de collecter des éléments quantitatifs et structurants sur la question de l'aide alimentaire et de toutes les initiatives connexes ayant pour objet la cohésion territoriale et l'inclusion sociale, autour de quatre grandes questions :

- Comment améliorer le dispositif actuel d'aide alimentaire en s'assurant d'une couverture départementale totale en produits frais ?
- Comment faire évoluer le dispositif global pour en faire un réel moteur d'inclusion sociale à l'échelle des territoires, des bassins de vie, du département ?
- Comment intégrer le dispositif dans le cadre d'un futur Plan d'Alimentation Territorial entre producteurs, consommateurs, usagers, bénéficiaires ?
- Comment inscrire la modélisation retenue dans le cadre de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté ?



Moyens mobilisés

- Ressources humaines : 2 ETP à partir de janvier 2019 mis à disposition par le Conseil départemental, 5 ETP supplémentaires mis à disposition par le Conseil départemental à partir de juin 2019 et 2 ETP salariés du GIP à partir d'avril 2019
- Budget 2019 : 350 000 € de fonctionnement, 125 000 € d'investissement
- Le Département finance 50 % du fonctionnement.
- Pour le moment le GIP est financé essentiellement par le Conseil départemental, avec l'ambition d'aller chercher d'autres financements pour les redistribuer sur les projets des tiers lieux : ARS, DRAAF, Fondation Carrefour, autres fondations, GMS, collectes de dons, organismes de téléphonie sociale, prestations de services...

► Bilan et perspectives

- Mise en œuvre opérationnelle du projet et ouverture de trois tiers lieux au cours du premier semestre 2019 pour en avoir 5 à 7 fin 2019
- Accompagner les départements qui souhaitent se lancer dans une déclinaison proche du modèle de Gers solidaire dans une logique d'essaimage

.....

« Notre travail a d'abord été de **travailler avec les acteurs pour construire des objectifs communs et opérationnels**, au-delà des discours de coopération qui se heurtent parfois à des logiques internes. Le projet Gers solidaire permet ainsi de tirer plusieurs enseignements :

- Comment soutenir un mode de coopération entre des acteurs très différents en termes de normes et de valeurs, entre des acteurs associatifs et des acteurs institutionnels ?
- Comment organiser la coordination et le traitement logistique de façon très pratique ?

Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir une **lecture segmentée du public** : on ne s'adresse pas pareil aux familles monoparentales ou aux personnes en grande exclusion, ils n'ont pas les mêmes besoins et les démarches pédagogiques doivent être différentes. On peut distinguer :

- **un public en précarité alimentaire** mais pas en situation de grande exclusion : passer à une dynamique de libre-service type épicerie sociale et solidaire dans une logique de respect de la dignité des personnes accueillies, aborder la question de l'accompagnement éducatif pour une alimentation équilibrée
- **un public en grande exclusion** et en situation d'urgence alimentaire : maintenir la distribution de colis alimentaires classiques ».

.....

Pour plus d'informations, contact au GIP Gers solidaire :

René Ortega, Directeur du GIP Gers solidaire, rortega@gerssolidaire.org



Un projet d'épicerie solidaire suite à une étude des besoins – CCAS de Nanterre

Territoire :
Ville de Nanterre
94 000 habitants
Taux de pauvreté de
21,2 % (en 2015)

Le CCAS de Nanterre effectuait traditionnellement de l'aide alimentaire à travers l'octroi d'aides financières et la distribution de colis alimentaires pendant l'hiver mais c'est en 2010 qu'il s'est positionné en tant que **coordinateur de l'aide alimentaire** lorsque la maire adjointe a réuni les associations d'aide alimentaire (les Restos du cœur, le Secours populaire, le Relai bébé, le Secours catholique) pour effectuer un état des lieux de l'existant et repenser la cohérence de l'aide alimentaire sur la ville.

Dans la continuité de cette démarche, le CCAS de Nanterre soutient un **projet d'épicerie sociale et solidaire, porté par un collectif d'associations** regroupées au sein d'une association créée ad hoc « Mon Épicerie », avec plusieurs orientations fortes :

- **Favoriser la mixité sociale**
- **Viser un public qui n'accède pas à l'aide alimentaire**
- **Valoriser le « bien manger »** au travers de produits de qualité, d'ateliers spécifiques et de partenariats dans le cadre de circuits courts.

Gouvernance et partenariats

Le CCAS de Nanterre anime une démarche de coordination des associations d'aide alimentaire et les réunit au moins une fois par an depuis 2010.

Les acteurs impliqués	
Associations	Secours populaire, Secours Catholique, Croix Rouge Française, Restos du Cœur, associations locales
Collectivités et acteurs sociaux	CCAS de Nanterre, Ville de Nanterre En projet : Département (intérêt des services sociaux pour participer à l'épicerie)
Services de l'État	En projet : Préfet et CAF

Cette démarche a permis depuis 2017 la constitution d'**un collectif d'associations volontaires** pour porter le projet d'épicerie en plus du CCAS : Secours populaire, Secours catholique, Croix rouge (dans un second temps), associations locales : Dir El Kheir pour l'aide alimentaire, Nadha pour l'accès aux droits, Soupe aux cailloux pour l'alimentation bio, Unis vers cités pour l'animation sociale et culturelle. L'engagement politique de la ville a permis de faire avancer le projet et de favoriser le travail commun entre le CCAS et les associations d'aide alimentaire.

Actions menées

- ▶ **L'intervention du CCAS pour plus de cohérence des services d'aide alimentaire (depuis 2010)**

La ville a réalisé en lien avec les associations d'aide alimentaire un état des lieux des réponses apportées aux situations de précarité alimentaire sur le territoire de Nanterre. Ce diagnostic partagé a permis de **constater des superpositions et à l'inverse un manque de réponses sur certaines périodes**. Par ailleurs, jusqu'en 2011, le CCAS organisait des distributions de colis alimentaires pendant 4 mois l'hiver tous les 15 jours sur plusieurs secteurs de la ville, mais cette distribution avait peu de sens dans l'activité du CCAS, d'où l'idée de repenser l'organisation de l'aide alimentaire avec les associations et de pouvoir orienter le public du CCAS vers ces associations.

Ces constats ont conduit à des **modifications dans le fonctionnement des Restos du cœur** qui ont ouvert, avec le soutien de la Ville et la mise à disposition de locaux toute l'année, deux inters campagnes, printemps et automne, en ajout de leur campagne traditionnelle durant le mois d'hiver. Ils acceptent désormais des bénéficiaires au-dessus de leur barème officiel, en contrepartie d'un financement du CCAS à hauteur de 2 € par repas par famille. De plus, pour compenser la différence de barème des Restos du Cœur entre l'hiver et l'été, le CCAS finance les Restos du Cœur pour que l'ensemble des familles reçues pendant l'hiver accèdent également à l'aide alimentaire pendant l'été et les intercampagnes.

Le soutien financier du CCAS a également permis de **consolider l'action du Secours populaire et du Secours catholique** sur la période de l'été, et de l'association parentale pour la petite enfance (APPE) pour la distribution d'aliments pour les bébés. L'action du CCAS s'est recentrée sur les aides financières, via la distribution de Chèques d'accompagnement personnalisé.

Structure	Intervention	Modalités	Nombre de repas financés par le CCAS en 2018
Restos du Cœur	Distributions alimentaires	4 mois sur la période d'hiver 2 <u>intercampagnes</u> au printemps et à l'automne Contre financement d'une partie des repas par le CCAS	209 742
Secours Populaire	Distributions alimentaires	Distribution toute l'année Contre financement d'une partie des repas par le CCAS durant la période d'été	7 000 équivalents repas sur la période d'été
Secours Catholique	Chèques alimentaires	Contre financement par le CCAS pour la période d'été	1 000 équivalents repas sur la période d'été
APPE - Relais Bébé	Aliments pour bébé à prix réduits	Contre financement par le CCAS	1 491 équivalents repas à 245 familles différentes
CCAS	Chèques d'accompagnement personnalisés	Toute l'année sur la base de l'orientation d'un travailleur social et décision en commission d'aide sociale	383

Cette impulsion partenariale menée par la ville permet aussi des rencontres entre les associations au moins une fois par an. Ces rencontres améliorent la connaissance entre associations et créent des liens, notamment pour des échanges de produits excédentaires.

► **La réalisation d'une étude sur les pratiques alimentaires et le non-recours à l'aide alimentaire (2014-début 2015)**

Face au constat d'un non-recours important à l'aide alimentaire, le CCAS a souhaité réaliser deux études dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux, afin de mieux connaître les bénéficiaires effectifs de l'aide alimentaire sur Nanterre et également les bénéficiaires potentiels qui ne recourent pas aux structures présentes.

Le CCAS a conduit des questionnaires auprès de 1 100 habitants et de 250 bénéficiaires de l'aide alimentaire.

L'enquête a montré qu'environ 1/3 des habitants de Nanterre est en précarité alimentaire. Parmi eux, 1/3 ne veulent pas se rendre dans des structures d'aide alimentaire classique, pour des raisons de disponibilité et de dignité. Il s'agit d'un public avec des revenus légèrement plus élevés que les bénéficiaires de l'aide alimentaire (personnes en emploi, familles monoparentales, personnes seules...).

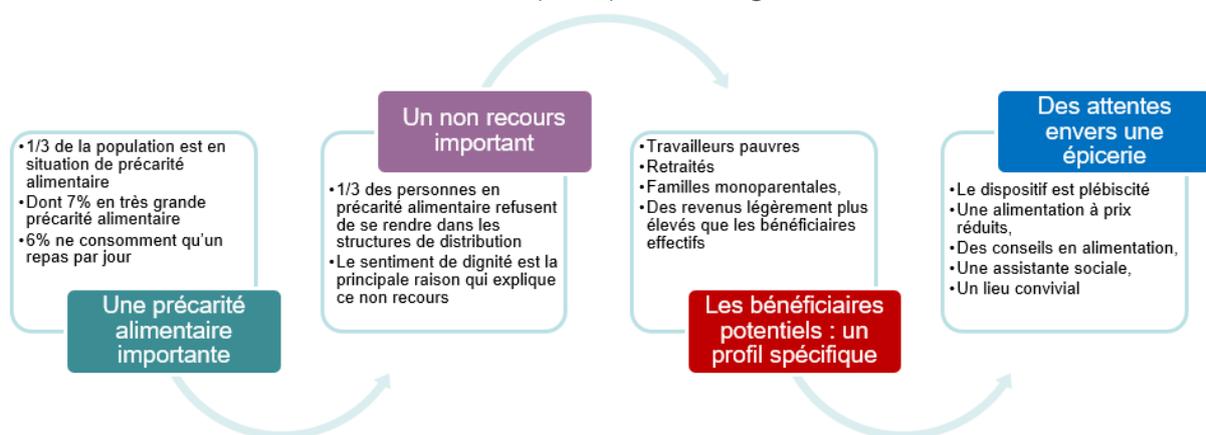


Evaluation de la politique d'aide alimentaire à Nanterre :

- Les bénéficiaires effectifs
- Les bénéficiaires potentiels

CCAS de Nanterre
Observatoire social
Mars 2015

Le questionnaire sondait également l'opportunité d'une épicerie sociale et solidaire : une partie des bénéficiaires potentiels s'est dite très intéressée par l'épicerie, à la fois pour trouver une alimentation à bas prix, des conseils alimentaires, un soutien administratif et un lieu convivial. Le CCAS a ainsi schématisé les principaux enseignements de ces deux études :



Ces études ont donc permis de confirmer le **constat de situations de précarité alimentaire pour lesquelles l'offre d'aide alimentaire ne répond pas** aux besoins, et l'intérêt de développer une offre complémentaire : la création d'une épicerie sociale et solidaire permettrait de répondre aux besoins de ces personnes de manière quantitative et qualitative, tout en garantissant une mixité sociale.

► Le projet d'épicerie solidaire, une réponse à des besoins non couverts (depuis 2016)

A la suite de ces études, la Ville a travaillé au projet d'épicerie avec des acteurs de l'aide alimentaire, avec le souhait que l'épicerie soit portée par les associations, afin d'ancrer ce nouveau service en lien avec les services existants.

En janvier 2017, un collectif associatif s'est constitué pour conduire le projet d'épicerie solidaire. Après une phase de préparation, avec un benchmarking et des visites sur site de différentes épiceries et des réunions du groupe projet pour définir les circuits d'accès, les modes d'approvisionnement, le modèle économique, etc., l'association « mon épicerie » a été créée en juin 2018.



L'aménagement des locaux et la consolidation du projet au premier semestre 2019 doivent permettre **l'ouverture de l'épicerie en septembre 2019**.

NB : avant l'ouverture, il est nécessaire de déposer une déclaration auprès de la direction départementale de protection des populations (DDPP).

Le CCAS apporte un soutien financier et les locaux sont mis à disposition par la ville, situés en centre-ville pour favoriser la mixité sociale et éviter la stigmatisation. Les locaux sont **à proximité du « château de Nanterre »** : ancienne fabrique réhabilitée, ce lieu est aujourd'hui géré par des structures de l'économie sociale et solidaire et dédié aux pratiques culinaires innovantes et aux initiatives sur l'alimentation, ce qui permettra de créer des liens avec l'épicerie.

L'approvisionnement en circuits courts de proximité

L'épicerie sera en partie approvisionnée via des circuits courts. Le collectif d'associations prévoit la venue de **producteurs locaux** et la vente de leurs produits aux bénéficiaires, avec une prise en charge partielle des coûts par le CCAS pour qu'ils soient accessibles à un public en précarité.



L'association La Soupe aux cailloux est impliquée dans le projet, avec l'objectif de promouvoir une alimentation responsable et de rendre l'alimentation bio accessible. Et l'association Epi NanTERRE organisera des achats groupés de **produits biologiques** auprès de producteurs organisés en circuits courts.

De plus, l'épicerie disposera d'un **espace dédié à la culture urbaine** (450 m²) avec la mise en place de jardins et de potagers auxquels participeront bénéficiaires et bénévoles afin d'approvisionner en légumes et fruits frais l'épicerie.

« Nous souhaitons que les usagers puissent participer à l'épicerie à travers le potager, la culture urbaine, en lien avec les bénévoles. Ce sera bien-sûr une incitation et non une obligation. »

Pour accéder à l'épicerie, les bénéficiaires potentiels pourront passer par le circuit classique des travailleurs sociaux ou venir de manière spontanée et être accueillis par les bénévoles qui procéderont à une évaluation rapide de leur situation. Par la suite, l'accès à l'épicerie sera validé par une **commission partenariale** et définie pour un temps donné (accès pour trois mois renouvelable 2 fois). L'objectif de l'épicerie est de constituer une aide transitoire pour faire face à des difficultés passagères et ainsi retrouver le circuit classique d'obtention des denrées alimentaires. La commission regroupera des représentants des associations, du CCAS et peut-être des représentants du service social du département. Le barème d'entrée est le même que celui proposé par le CCAS. Le collectif associatif a souhaité s'appuyer sur l'expertise du CCAS pour évaluer la situation des personnes.

La prise en compte de la dimension nutrition et santé



Le CCAS travaille en lien avec la Direction de la santé de la Ville de Nanterre pour la promotion de l'équilibre alimentaire. L'accès à l'épicerie sera l'occasion d'informer les publics des enjeux de santé liés à l'alimentation, grâce à notamment l'organisation d'ateliers santé et la présence d'une diététicienne. Les bénéficiaires vont ainsi découvrir de nouveaux produits et de nouvelles manières de cuisiner.

Le fonctionnement de l'épicerie s'appuiera sur la **mobilisation des bénévoles des différentes associations** qui portent le projet et sur de nouveaux bénévoles intéressés. La ville de Nanterre a organisé en décembre 2018 une semaine du bénévolat, clôturée par temps Disco'soup organisé par l'épicerie pour recruter de nouveaux bénévoles.

Moyens mobilisés

- 1 ETP salarié de l'épicerie pour assurer le pilotage du projet
- Mise à disposition des travailleurs sociaux du CCAS (1/4 ou 1/2 ETP) dans le cadre de permanences à l'épicerie
- Bénévoles des associations du collectif
- Financement de la ville et autres sources de financement en cours de définition
- Locaux mis à disposition par la ville

► Bilan et perspectives

« La démarche s'est vraiment appuyée sur la **volonté d'un collectif d'associations**, ce qui a demandé un certain temps pour que les associations se mettent d'accord sur un projet commun et définissent ensemble le fonctionnement de l'épicerie. Elle s'appuie aussi sur l'impulsion et le soutien de la Ville de Nanterre, et une **forte mobilisation du CCAS**.

Le collectif d'associations et le CCAS sont très attentifs aux questions de mixité : ils souhaitent que l'épicerie soit ouverte et puisse s'adresser à une grande **diversité de public**, quelle que soit leur confession, leur situation sociale, etc. Cela pose des difficultés pour le financement : les produits du FEAD sont destinés à un public en grande précarité mais on souhaite aussi accueillir un public moins précaire avec des tarifs différenciés, ce qui supposera peut-être de distinguer les sources d'approvisionnement et d'acheter des denrées pour ce public.

On a toujours souhaité travailler en collectif même si certaines associations ne souhaitent pas se joindre à la démarche. Des initiatives locales émergent et se superposent sans réelle cohérence. D'autres associations préfèrent se concentrer sur leur activité et ne sont pas intéressées par la démarche d'épicerie. Par exemple, les Restaus du Cœur 92, avec qui le CCAS a un très bon partenariat et un fonctionnement innovant depuis 2011, ne sont pas convaincus par l'intérêt d'une offre supplémentaire et du projet d'épicerie.

Les associations engagées veulent aussi garder leur identité et leur autonomie de fonctionnement, mais elles sont prêtes à **travailler ensemble pour une meilleure cohérence des réponses**. »

Les perspectives et les prochaines étapes de travail du projet d'épicerie :

- Convention d'objectifs et de moyens de l'épicerie avec la ville
- Définition d'un règlement d'intérieur et des critères d'accès
- Installation dans les locaux de l'épicerie pour une ouverture en septembre 2019
- Diversification des sources de financement.

Pour plus d'informations, contacts au CCAS de Nanterre :

- Marianne Le Blevet, Directrice du CCAS, marianne.leblevec@mairie-nanterre.fr
- Ugo Soudrie, Responsable de l'observatoire social, ugo.soudrie@mairie-nanterre.fr



Pour un accès digne et durable à l'alimentation – Pays Terres de Lorraine et ATD Quart Monde

Territoire :
Pays Terres de Lorraine
102 000 habitants

Le Pays Terres de Lorraine, créé en 2005, regroupe quatre communautés de commune du sud ouest de la Meurthe-et-Moselle pour mener des actions communes et partager des services à la population et aux entreprises : Terres Toulaises, de Colombey et du sud toulais, de Moselle et Madon et du pays du Saintois.

La transition constitue le fil rouge du projet de territoire 2016-2020 du pays Terres de Lorraine : relocalisation d'activités (production d'énergie de sources renouvelables, productions alimentaires, réemploi ...), développement plus qualitatif et plus efficient, renforcement de la participation citoyenne sont des priorités communes poursuivies au sein de la coopérative de développement qu'est Terres de Lorraine.

Au démarrage d'un projet alimentaire territorial, les élus des quatre communautés de commune ont souhaité **rapprocher la production agricole de tous les habitants** et démocratiser les circuits courts et l'accès à des produits locaux, frais et de qualité pour tous, y compris pour les personnes en situation de précarité, souvent exclues de ce circuit de distribution pour des raisons économiques et culturelles.

Dans cet objectif, l'équipe et les élus du Pays Terres de Lorraine, dont Dominique Potier, président du pays devenu député et investi sur les questions d'agriculture et d'alimentation, se sont rapprochés de l'association ATD quart monde qui cherchait un territoire pour mener une expérimentation à la suite de leur **rapport « Se nourrir lorsqu'on est pauvre »**, afin de mettre la question de **la dignité des personnes** au cœur de leur accès à l'alimentation.

Depuis deux ans, le Pays Terres de Lorraine et ATD Quart Monde animent ainsi une démarche pour **l'accès des populations précaires à une alimentation de qualité et durable**, dans le respect de la dignité des personnes.

Gouvernance et partenariats

Le projet est copiloté par le Pays Terres de Lorraine et l'association ATD Quart Monde, avec une forte implication de la ville de Toul et d'une vingtaine de partenaires associatifs et institutionnels. Les partenaires se réunissent tous les deux ou trois mois avec un format ouvert et la participation des personnes intéressées, professionnels des structures partenaires, agriculteurs, bénévoles, personnes concernées...

Les acteurs impliqués :

Associations	ATD Quart Monde, Secours catholique, Croix Rouge Française
Collectivités et acteurs sociaux	Pays Terres de Lorraine, CCAS de Toul, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Centre socio-culturel de Toul, Chantiers d'insertion de la communauté de commune Terre Tuloises, les Francas (association d'éducation populaire), ville de Toul, ville de Neuves Maison
Services de l'État	La DRAAF et la DDCS participent aux réunions du PAT départemental
Producteurs	Producteurs à titre individuel, Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle

Les partenaires ont construit une charte, document de référence comprenant onze principes d'action pour la mise en place de projets alimentaires. Les principes fondateurs sont l'accès digne et durable à une alimentation de qualité pour permettre l'inclusion sociale et citoyenne de tous. La charte a été officiellement signée le 8 mars 2019 à Toul, lors du forum « De la dignité dans les assiettes ! », sur l'accès digne à une alimentation de qualité.



Charte pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité

Accès digne : un droit fondamental

Accès durable : au sens du développement durable et du long terme dans l'action

Alimentation de qualité, « de toutes les qualités » : l'alimentation dans toutes ses dimensions (santé et environnementale, sociale, gastronomique, sociétale...)

Pour permettre l'inclusion sociale et citoyenne de tous : promouvoir un rôle d'acteur de son alimentation et non pas de bénéficiaire.



DE LA DIGNITÉ DANS LES ASSIETTES !

Pour une alimentation digne, durable et de qualité pour tous, vraiment pour tous

Le PAT du sud Meurthe et Mosellan porté par le Conseil départemental

L'action du Pays Terres de Lorraine s'inscrit dans le PAT du sud Meurthe et Mosellan, coordonné par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle avec l'implication de 14 partenaires. Le PAT se déploie à plusieurs échelles territoriales :

- **échelle du département** pour développer des filières alimentaires de proximité : soutenir l'économie agricole locale et répondre à la demande de produits locaux,
- **échelle locale avec quatre projets** animés par les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et les Communautés de communes sur les sujets suivants :
 - o Pays Terres de Lorraine avec ATD Quart Monde : accès digne et durable à une alimentation de qualité
 - o Communauté de communes du Bassin de Pompey : éducation et nutrition
 - o Parc naturel régional de Lorraine et PETR Val de Lorraine : offre alimentaire locale et diversification agricole
 - o PETR Lunévillois : accessibilité des populations fragiles à une alimentation locale de qualité et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le PAT est porté par la mission transition écologique du Département et le travail de diagnostic est tourné **principalement vers le volet économique**, avec un groupe de travail sur la mise à disposition du foncier, la logistique (stockage et transport de denrées) et la transformation agricole. Il répond également à de fortes attentes du territoire pour travailler sur le volet environnemental, le gaspillage alimentaires et les pratiques écologiques.

Le Département a cependant lancé en avril 2018 un **groupe de travail sur l'accessibilité sociale**, avec l'idée de s'appuyer notamment sur le retour d'expérience du Pays Terre de Lorraine pour essayer ce type de démarche sur d'autres territoires du département. Le PAT est principalement porté par des techniciens et des élus en lien avec l'environnement et l'économie : l'enjeu est donc de **renforcer les liens avec les services sociaux** du Département, avec les acteurs sociaux du territoire et les associations d'aide alimentaire.

Le Département souhaite notamment promouvoir l'approvisionnement local des épiceries sociales, développer des cours de cuisine et **expérimenter une cuisine itinérante** se déplaçant auprès des maisons départementales de la solidarité, en complément de démarches d'achats groupés auprès des producteurs locaux.

Parallèlement au PAT sur le sud du territoire, le Département porte le **projet AROMA**, sur le tiers nord de la Meurthe-et-Moselle, pour créer une organisation transfrontalière d'approvisionnement en produits alimentaires locaux de qualité.



Les Contrats Locaux de Santé du Pays Terres de Lorraine

Après une démarche de diagnostic et d'élaboration d'un plan d'actions depuis deux ans, le pays Terres de Lorraine et l'Agence Régionale de Santé Grand Est se sont engagés dans la mise en place de **deux contrats locaux de santé** sur deux bassins de territoire, **signés en décembre 2018** pour la période 2018-2023, afin de donner une réponse partenariale et coordonnée aux problèmes de santé du territoire, parmi lesquels **l'accès à une alimentation saine** et le soutien à des activités physiques.

L'action 7 de l'axe 5 « Sport santé, Sport bien-être, Alimentation » des CLS porte précisément sur le **projet « Se nourrir lorsqu'on est pauvre »** avec l'objectif d'**intégrer la dimension santé** dans cette démarche.

- *Poursuivre les démarches entreprises dans le cadre de l'expérimentation « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » depuis fin 2016, et les inscrire dans le cadre du contrat local de santé*
- *Approfondissement et expérimentations sur les moyens de décliner le volet de prévention, d'éducation et de promotion à la santé du PNNS et les objectifs de santé*

publique quantifiés, de façon non stigmatisante et culpabilisante. Quatre sujets (non exhaustifs) ressortent :

- Les messages de prévention et d'information
- Les relations avec les professionnels de santé sur ces sujets
- L'accompagnement des femmes enceintes et des jeunes mères
- L'alimentation des enfants.

Actions menées

► Un projet d'achat groupé auprès de producteurs locaux

Le Pays Terres de Lorraine et ATD Quart Monde ont cherché des producteurs volontaires pour s'engager dans un projet d'achat groupé. Malgré les réticences de départ face à une démarche jugée « caritative », les producteurs ont ensuite compris leur intérêt à y participer. L'objectif est de **rapprocher les producteurs et les consommateurs**, y compris ceux en précarité, sans passer par le don mais par l'achat d'une production locale. Les achats groupés permettent de réduire le prix des aliments par personne pour favoriser l'accès à des produits alimentaires de qualité et locaux et simplifient également l'approvisionnement par le producteur.

Achat groupé de légumes dans le Toullois
Expérimentation décembre 2017

Tentez l'expérience de l'achat groupé de légumes dans le cadre d'un projet alimentaire territorial visant un accès digne et durable à une alimentation de qualité, vecteur de cohésion sociale et de citoyenneté.

A l'initiative de plusieurs partenaires, l'objectif consiste à mettre en relation des consommateurs et des producteurs locaux dans un but d'échange économique intéressant pour les uns et les autres. Il s'agit d'une opération ouverte à tous avec une priorité donnée aux personnes en précarité.

A vos commandes !
Nom :

Flyer ou réponse à donner à votre interlocuteur avant le 7 décembre 2017

	Prix à la commande	Vrac (kg)	Sac de 26kg
Pommes de terres Charlotte	0,60euro/kilo	kg	x26kg
Carottes type Nantesaise	0,80euro/kilo	kg	
Potimarrons type... 1 et 2kg	1euro/kilo	kg	

L'expérience a commencé avec un producteur d'agriculture maraichère biologique et une commande de 1,8 tonnes de légumes (potimarrons, pommes de terre...) à un coût de 1300 € pour 100 familles. Le producteur n'était pas assuré de vendre l'ensemble de ses produits : le partenariat a permis l'écoulement de l'ensemble de sa production, à un coût plus faible (0,60 € au lieu de 0,80 € par kilo), en plus des ventes destinées à son circuit de distribution traditionnel.

Cette action a nécessité une forte mobilisation des partenaires du projet, pour **la diffusion des informations, l'organisation des commandes, la réception et la distribution des produits**. Les productions sont arrivées au centre socio-culturel de Toul où chaque association (ATD Quart Monde, la Croix Rouge et le Secours Catholique) est venue chercher les commandes.

Pour l'instant, 5 ou 6 commandes ont été organisées de manière expérimentale et les organisateurs ambitionnent de pérenniser le projet pour déboucher sur des commandes mensuelles, avec plusieurs principes forts :

- **le choix des consommateurs, « tous acteurs »**, dans la prise des commandes et l'accès aux produits
- **la mixité sociale** : les produits s'adressent à toute personne en lien avec les structures partenaires du projet, quel que soit son revenu
- **la recherche d'un accord gagnant-gagnant** pour les producteurs et les consommateurs dans les achats groupés.

L'approvisionnement en circuits courts de proximité, au cœur du projet

Les partenaires sont partis **des besoins des personnes en situation de précarité et des agriculteurs pour aboutir à un projet à la fois social et porteur de dynamisme économique** où chacun est gagnant. Pour cela, en complément des circuits de distribution classique, les achats groupés portent sur des productions abondantes des producteurs où ils peuvent diminuer les prix ou sur des fins de série à vendre rapidement.



« Les producteurs ont beaucoup apporté au projet, ils ont partagé la même vision que les personnes en précarité d'ATD Quart Monde : ils ne voulaient pas donner leurs produits, qui représentent beaucoup de travail, a fortiori quand ils sont eux-mêmes en difficulté économique, ils ont besoin de ce revenu. Les militants d'ATD Quart Monde voulaient aussi reconnaître le travail de chacun. Le projet ne repose pas sur une logique de don mais sur une relation économique où chacun contribue. »

► Un échange de pratiques et une co-formation sur l'aide alimentaire

Les partenaires du projet ont organisé une action de co-formation sur l'aide alimentaire pour promouvoir les enjeux d'un accès digne et durable à l'alimentation de qualité, intitulée « **Et si nous parlions ensemble de l'aide alimentaire ?** ».

Cette formation a été organisée sur deux journées en octobre et novembre 2018 au centre socio-culturel de Toul et a réuni une trentaine de personnes : **bénévoles, professionnels et usagers**. Les participants étaient issus de structures différentes (CCAS, travailleurs sociaux du Conseil départemental, Croix Rouge Française, Entraide protestante, ATD Quart Monde) pour créer une synergie et comprendre le positionnement de chacun.

L'objet de cette formation était de créer les conditions de dialogue entre les participants (dialogue souvent présent entre bénévoles et salariés de l'aide alimentaire mais rarement avec aussi les personnes venant demander ces aides), de réfléchir ensemble à ce que serait une aide alimentaire idéale et d'explicitier ensuite les évolutions souhaitables pour s'en approcher. Les discussions de ces deux jours ont largement porté sur **les conditions d'accueil, les produits distribués, les dossiers à constituer, les façons de repenser l'aide alimentaire dans des lieux ouverts à tous...**

La formation a conduit à la création d'un groupe de coordination de l'aide alimentaire sur la ville de Toul avec pour première mission de repenser les contrôles et justificatifs demandés et d'améliorer les conditions d'accueil des personnes demandant une aide.

A noter la participation de la chercheuse Dominique Paturel à ces deux journées de formation, ainsi que celle du représentant d'une initiative inspirante à Niort : Soli'Niort, une épicerie coopérative et solidaire permettant l'accès à des produits locaux et de qualité et une participation de chacun selon ses ressources (www.soliniort.fr).

► Les Jardins nourriciers

A partir du premier semestre 2019, les partenaires prévoient le développement de jardins nourriciers. A la différence des jardins partagés qui ont d'abord un objectif écologique et de lien social, les jardins nourriciers se centrent sur les produits qui comptent vraiment dans l'alimentation d'une famille.

La participation des personnes concernées avec ATD Quart Monde

Le **groupe du laboratoire d'idée d'ATD Quart Monde**, composé de militants d'ATD Quart Monde, personnes vivant en grande pauvreté ou ayant connu la grande pauvreté, s'est réuni régulièrement à Nancy dès 2016 pour définir les objectifs et préparer le projet.



Le groupe des partenaires du projet, dont les militants d'ATD impliqués dans le projet depuis son initiation, ont rédigé la Charte à partir des comptes-rendus des différentes réunions plénières.

Aujourd'hui, un **groupe laboratoire d'usage** est créé pour décliner la charte dans les actions opérationnelles : formation, jardins nourriciers, etc. La méthode de participation d'ATD Quart Monde repose sur la mobilisation de professionnels, de personnes concernées, de personnes du monde politique et de la recherche, en croisant les connaissances, les constats et les attentes de chacun.

Moyens mobilisés

- Forte implication des militants et bénévoles d'ATD Quart Monde et des associations caritatives, producteurs et élus du territoire
- Implication de l'équipe du Pays Terre de Lorraine (6 salariés), à hauteur d'environ 0,1 ETP
- Mission d'appui conseil sur la thématique de la précarité alimentaire, à hauteur d'environ 0,1 ETP
- Contribution de l'ensemble des partenaires (temps de travail des agents impliqués dans le projet)
- Financement du Programme national de l'alimentation, de la réserve parlementaire et du programme européen LEADER : 12 000 € en 2017 et 17 000 € en 2018
- Les financements complémentaires en 2019 vont permettre de mobiliser davantage de ressources humaines sur le projet.

► Bilan et perspectives

« C'est une démarche sur une longue durée pour avoir un impact sur la précarité alimentaire. On en est à la prise de conscience, à l'idée qui germe de faire autrement et à de premières actions qui vont être poursuivies, amplifiées, avec l'objectif de les pérenniser et de les déployer sur l'ensemble du Pays et au-delà. »

La participation d'ATD Quart Monde est essentielle et donne de la légitimité au projet.

Le projet ne s'est pas créé de toutes pièces. On a la chance d'avoir des acteurs qui font déjà, qui sont très engagés sur notre territoire. Beaucoup de choses existent, sont à encourager et valoriser. On a lancé une réflexion pour identifier les initiatives locales qui pourraient répondre aux objectifs de la charte et les fédérer dans un objectif commun. »

.....

La première année en 2017 a permis de tester l'intérêt de l'approche sur le territoire, la deuxième année en 2018 de structurer la démarche et les actions. L'enjeu en 2019 est de pérenniser la démarche et d'organiser des actions régulières.

- Poursuivre les projets pour améliorer :
 - o l'offre alimentaire : achat groupé, jardins nourriciers
 - o les conditions d'accès à l'alimentation : formation
 - o les capacités d'agir des personnes sur leur environnement alimentaire : laboratoire d'usage et la gouvernance du projet
- Mieux communiquer sur le projet pour le faire connaître, le déployer et entraîner de nouveaux acteurs dans la dynamique (y compris des communes, des écoles...)

Pour plus d'informations, contacts :

- Benoît Guerard, Directeur, Pays Terres de Lorraine, guerard@terresdelorraine.org
- Magali Ramel, magalimarie.ramel@gmail.com
- Sur le PAT : Anne Fortier, Chargée de mission transition écologique, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, afortier@departement54.fr



L'épicerie sociale et solidaire ESPOIRS – CCAS de Reims

Territoire :
Ville de Reims
 184 000 habitants
 Taux de pauvreté
 de 22,8 % (en 2015)

Le CCAS de Reims porte depuis 2011 **l'épicerie sociale et solidaire « ESPOIRS, le Marché des Salines »**, en lien avec les associations d'aide alimentaire de la ville et grâce à la mobilisation de leurs bénévoles.

Un diagnostic de l'observatoire du territoire a permis de partager plusieurs constats sur les carences de l'aide alimentaire : des besoins non couverts, l'absence de coordination et d'organisation territoriale et la multiplicité des guichets d'accueil, ainsi que sur le rôle clé de l'aide alimentaire pour repérer des familles en difficultés.

A la suite de ce diagnostic, le projet de coordination des associations d'aide alimentaire commence en février 2010, **sous l'impulsion du président de la Banque alimentaire de la Marne et l'engagement politique de la Maire de Reims**, avec l'idée de conditionner l'approvisionnement des associations auprès de la Banque alimentaire à la participation au réseau de coordination de l'aide alimentaire.

Le projet de coordination qui a abouti à la création de l'épicerie a plusieurs objectifs :

- **Améliorer la cohérence territoriale** de l'aide alimentaire apportée au public en situation de précarité, en fédérant les acteurs locaux de l'aide alimentaire
- **Proposer une alimentation équilibrée** avec un accès digne à l'alimentation au public en situation de précarité
- Améliorer l'identification des familles en précarité alimentaire et leur **proposer un accompagnement** par le biais de l'accès à l'épicerie.

Gouvernance et partenariats

Le CCAS de Reims assure le portage juridique et financier de l'épicerie. Il a acheté le bâtiment qui abrite l'épicerie sociale et solidaire et met à disposition de l'épicerie une personne en charge de la coordination de l'épicerie. **Le fonctionnement opérationnel de l'épicerie repose sur la mobilisation des bénévoles d'un collectif d'associations** en lien avec la coordinatrice du CCAS. Chaque association assure un rôle particulier et complémentaire dans l'offre alimentaire de la ville de Reims.

Les acteurs impliqués	
Associations	Banque alimentaire de la Marne, Croix Rouge Française, Entraide protestante de Reims, Société de Saint Vincent de Paul, SOS bébés, Association de Solidarité des Etudiants de Reims Champagne-Ardenne (ASERCA), AGORAé
Collectivités et acteurs sociaux	CCAS de Reims, Ville de Reims, Conseil départemental de la Marne
Services de l'État	DRAAF (conseil, appui non financier, échanges d'informations)

Plusieurs réunions ont lieu dans l'année pour coordonner l'aide alimentaire sur Reims et le fonctionnement de l'épicerie :

Réunion	Objectif	Participants	Fréquence
Comité de pilotage	Pilotage de la coordination de l'aide alimentaire	Présidents des associations partenaires, Représentant du département et Adjoint aux affaires sociales de la Ville de Reims (président du comité)	2 fois par an
Réunions techniques	Organisation de l'épicerie et des différentes activités liées	Bénévoles du réseau	Régulièrement

Actions menées

► Une répartition complémentaire des services d'aide alimentaire entre les associations

Pour le fonctionnement de l'épicerie, les associations d'aide alimentaire ont réparti leurs services de manière complémentaire : chaque association remplit une tâche spécifique afin d'éviter les doublons et d'apporter une réponse à l'ensemble des besoins des personnes en situation de précarité alimentaire. Une charte a été rédigée détaillant le mode d'action de chaque association partenaire.

Association	Rôle
Banque alimentaire	Collecte et amène les denrées à l'épicerie
Entraide protestante	Aide transitoire d'urgence (en attendant l'accès à l'épicerie) et aide auprès des migrants. A partir du moment où le travailleur social a eu le rendez-vous avec la personne concernée, elle peut aller au local de l'Entraide protestante (lieu différent de l'épicerie) pour aller chercher des colis alimentaires d'urgence.
Société de Saint Vincent de Paul	Portage à domicile pour les personnes isolées dans l'incapacité de se déplacer ou en difficulté de mobilité. Les bénévoles font les courses pour la personne, ou l'accompagnent pour les faire.
SOS bébés	Distribution pour les enfants de moins d'un an : aide alimentaire, couches, vêtements
ASERCA	Association étudiante au niveau de l'université

► Le fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire

Le fonctionnement de l'épicerie répond aux objectifs suivants :

- apporter une aide alimentaire en proposant un **libre choix de denrées** en contrepartie d'une participation financière à hauteur de 10 % de la valeur des produits fournis par la Banque alimentaire
- permettre un **accompagnement personnalisé**, facilité par un accueil convivial, par la rencontre et le partage d'activités communes au sein des ateliers, afin de recréer du lien et de dépasser la dimension alimentaire de l'aide apportée.

L'épicerie est ouverte du lundi au vendredi de 12h30 à 17h30 pour permettre à l'ensemble des personnes bénéficiaires de se rendre disponibles pour s'y rendre. Au total, 80 à 90 familles sont accueillies chaque jour et 1,5 tonnes de produits frais sont distribuées par jour (légumes, viennoiserie, fromage, produits laitiers, viandes).

Pour accéder à l'épicerie, le dossier du bénéficiaire potentiel est constitué **avec un travailleur social** du CCAS, du Département ou de l'Université ou du CROUS pour les étudiants, qui calcule le reste pour vivre et rédige un rapport sur la situation sociale. Ces deux éléments sont essentiels pour l'orientation d'une personne vers l'épicerie, qui est validée par une **commission d'accès** hebdomadaire, pilotée par le CCAS et réunissant des représentants des associations, du Département et de la Ville de Reims.

Une fois le dossier accepté, le futur bénéficiaire et le travailleur social conviennent d'un contrat pour la définition d'un projet à mettre en application en même temps que l'accès à l'épicerie. Les bénéficiaires seniors (60 ans et plus) ont accès à l'épicerie pour 6 mois renouvelables tandis que les bénéficiaires actifs y ont accès dans une optique d'aide facultative et transitoire de 6 mois maximum. L'accès à l'épicerie n'est pas exclusif, les bénéficiaires peuvent se fournir auprès d'une autre association si besoin, ne dépendant pas du réseau Espoirs.



La prise en compte de la dimension nutritionnelle



L'objectif du projet d'épicerie est notamment de garantir au maximum l'équilibre alimentaire des bénéficiaires. Lorsqu'un abus est repéré (choix uniquement de « malbouffe » par exemple), la coordinatrice peut interpeller le travailleur social pour qu'il revoit avec le bénéficiaire le contrat de départ. Il est également arrivé que les bénévoles de l'épicerie interviennent lorsqu'ils repèrent une consommation trop importante de produits sucrés ou gras mais cette action est très mal perçue et vécue comme intrusive par les personnes.

L'épicerie accueille également une fois par trimestre du personnel d'un hôpital et les bénévoles d'une association de santé qui effectuent durant une journée des interventions de prévention du diabète.

Des **ateliers dégustations** sont organisés avec une distribution de fiches recettes pour inciter les personnes à consommer et à cuisiner des produits peu connus par les bénéficiaires. Des bénévoles de la Maison de la nutrition interviennent lors de ces temps et le taux de participation y est important.

L'approvisionnement en circuits courts de proximité



L'épicerie sociale et solidaire dispose d'un partenariat avec **l'école des Jardiniers**, qui fournit l'épicerie en légumes biologiques produits localement. Ces légumes sont cultivés par des personnes volontaires hébergées au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de la Croix Rouge et transportés par la Banque Alimentaire de la Marne.

Moyens mobilisés

- o 60 bénévoles des associations partenaires
- o 2,5 ETP salarié du CCAS : la coordinatrice de l'épicerie (1 ETP), des agents administratifs chargés de l'instruction des dossiers et de la gestion administrative de l'épicerie (1,5 ETP)
- o Achat du local par le CCAS : 930 000 €
- o Aménagement du local de l'épicerie : financement de fondations comme Ikea, Carrefour et Rotary
- o Matériels de logistique/manutention (transpalette, chariots...) : financement du CCAS et subvention de la Ville de Reims à hauteur de 85 500 €
- o Contribution des bénéficiaires de l'épicerie à hauteur de 10% du montant des produits

► Bilan et perspectives

« Le fonctionnement de l'épicerie permet à chaque association de garder sa spécificité tout en travaillant en complémentarité à un projet commun.

Le projet de coordination a fonctionné notamment grâce à une forte implication de la Banque alimentaire qui a un rôle clé pour l'approvisionnement des associations, sauf pour certains réseaux nationaux qui s'approvisionnent en dehors de la Banque alimentaire et voulaient conserver leur autonomie. »

Les perspectives :

- Pouvoir faire face à une augmentation du nombre de bénéficiaires
- Réflexion sur la mise en place d'une deuxième épicerie sociale étudiante : pour le moment, l'épicerie localisée au cœur de la ville et disposant d'une amplitude horaire importante est suffisante.

Pour plus d'informations, contacts au CCAS de Reims :

- Laetitia Mareigner, Coordinatrice de l'épicerie sociale et solidaire, laetitia.mareigner@reims.fr
- Hugues Rollet, Directeur Adjoint du CCAS, hugues.rollet@reims.fr
- Bernard Caillat, Président de la Banque alimentaire de la Marne (succédant à Jean Doucet)



La Maison municipale de la solidarité – CCAS de Saint-Denis

Territoire :
Ville de Saint-Denis
147 000 habitants
Taux de pauvreté
de 34,6 % (en 2015)

La Ville de Saint-Denis a créé **un plan local de solidarité en 1994** afin de coordonner les interventions des associations caritatives dont les associations d'aide alimentaire durant la période hivernale. En 1997, ce dispositif est pérennisé avec **l'ouverture de la maison municipale de la solidarité** qui réunit les associations pour aider les personnes les plus démunies dont les personnes sans domicile.

Les rencontres régulières entre le CCAS et les associations partenaires de la maison municipale de la solidarité ont permis de partager les constats du manque d'offre d'aide alimentaire, en particulier pendant la période estivale, et **de renforcer les dispositifs d'aide alimentaire de manière coordonnée** pour mieux répondre aux besoins.

Gouvernance et partenariats

Le CCAS de Saint-Denis porte la maison de la solidarité qui regroupe plusieurs associations. Les partenaires de la maison de la solidarité se réunissent une fois par trimestre, lors de réunions pilotées par un élu de la Ville auxquelles participent les responsables bénévoles des associations.

Les acteurs impliqués	
Associations	Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Islamique, Croix Rouge, Secours catholique
Collectivités et acteurs sociaux	CCAS de Saint-Denis, Direction santé de la Ville

Actions menées

► **Edition d'un guide annuel des services d'aide alimentaire**

Afin de faciliter l'orientation par les travailleurs sociaux et d'organiser l'aide alimentaire sur l'ensemble de l'année, le CCAS organise des rencontres avant la période hivernale avec les associations engagées pour **actualiser les informations sur les interventions de chacune et pouvoir informer les travailleurs sociaux**. L'information est ensuite diffusée auprès des différents partenaires. Une réunion trimestrielle est en plus organisée afin d'échanger autour de la complémentarité de l'offre d'aide alimentaire.



Guide de la maison municipale de la solidarité

Edité chaque année entre fin octobre et début novembre, il est mis en ligne sur le site de la ville (www.ville-saint-denis.fr/maison-municipale-de-la-solidarite) et diffusé largement auprès du public dans les différents lieux d'accueil de la ville et les services sociaux. Il recense les contacts et les adresses utiles pour les personnes sans abri et pour les personnes en difficulté : distribution alimentaire, vestiaire, etc.



► **La coordination sur la période estivale : une expérimentation à reconduire**

Une expérimentation pour mieux coordonner et renforcer l'intervention des associations d'aide alimentaire pendant l'été a eu lieu pour la première fois durant l'été 2018 (mi-juin à août 2018).

Les travailleurs sociaux remontaient le manque de distribution alimentaire pendant l'été, tandis que les besoins restaient importants. Les associations du plan local de solidarité ont donc été réunies afin que **chacune s'engage sur une partie de la semaine pour couvrir collectivement l'ensemble de la période estivale**. Le Secours populaire, les Restos du Cœur et la Croix rouge se sont engagés à délivrer des colis de dépannage types une fois par semaine, le Secours Islamique s'est engagé à donner chaque semaine des produits différents.



Fiche de liaison – Dispositif des distributions de colis exceptionnels d'urgence juillet/août 2018.

Les travailleurs sociaux orientent les personnes en fonction des jours d'ouverture de chaque association, via une fiche de liaison.

► **Soutien du CCAS aux associations partenaires**

Le CCAS subventionne l'ensemble des associations partenaires pour renforcer l'offre d'aide alimentaire, en particulier :

- **distribution de repas chauds durant l'hiver** pour le public sans-abris grâce à un partenariat avec le Secours catholique pour les petits-déjeuners et le Secours islamique pour les repas du midi
- **mise à disposition de locaux** au sein de la maison de la solidarité pour les Restos du Cœur et la boutique alimentaire du Secours populaire
- **partenariat avec la cuisine centrale** de l'hôpital et la cuisine centrale de la ville pour donner les surplus deux fois par semaine aux associations tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

► **L'action coordonnée pour l'alimentation des bébés**

Le Contrat Local de Santé de Saint-Denis

Le contrat local de santé de Saint-Denis conclu pour la période 2015-2017 a permis de planifier des actions de prévention et de travail en réseau organisées autour de huit axes thématiques prioritaires dont l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et la santé nutritionnelle.

Le diagnostic partagé dans le cadre d'un Atelier Santé Ville organisé dans ce cadre a mis en évidence la grande précarité des jeunes mères sortant de la maternité sans moyens pour nourrir leur bébé.

A la suite du **diagnostic partagé dans le cadre d'un Atelier Santé Ville**, la ville de Saint-Denis a travaillé en lien avec les associations du territoire (Secours Catholique, Amicale du nid, Restos du Cœur, Secours islamique...) et avec le centre PMI à un annuaire recensant les ressources des associations à destination des jeunes mères et à **l'ouverture d'un espace relais bébés** hébergé par le Secours Catholique. Des fiches de liaison ont été créées pour faciliter l'orientation des mères vers le relais bébés par les acteurs de santé (centre PMI, centre municipal de santé et PASS, hôpital).

Pour le moment l'espace bébés permet d'accueillir seulement 50 familles, de distribuer une alimentation pour les bébés jusqu'à 6 mois et il est fermé en août : il ne répond donc pas à l'ensemble des besoins mais la collaboration au sein d'un groupe de travail depuis deux ans a permis de renforcer les liens entre associations d'aide alimentaire et acteurs de la santé, et d'envisager de nouvelles actions pour mieux répondre aux besoins.

Moyens mobilisés

- ¼ ETP du poste de responsable de la maison municipale de la solidarité dédié à la coordination des associations d'aide alimentaire
- Financement de la ville de Saint-Denis
- Aides ponctuelles du fond social du CCAS

► Bilan et perspectives

« Les travailleurs sociaux bricolent et rencontrent des difficultés pour orienter l'été vers l'offre présente sur Saint-Denis : l'expérimentation de l'été 2018 a permis de faciliter leur travail et d'améliorer les orientations. »

Coordonner toutes les associations n'a pas été évident au début. A l'époque, en 1997, un cabinet d'études a été sollicité par le CCAS pour réunir les associations et mieux travailler ensemble, il fallait souvent gérer des conflits entre associations. Aujourd'hui on travaille bien ensemble, sans difficulté. Les associations de Saint-Denis sont demandeuses de coordination et les réunions sont importantes.» Bernadette Somé, responsable du Plan Local de Solidarité

Les perspectives :

- Reconduire l'expérimentation de distribution de colis alimentaires d'urgence sur l'été 2019 et pérenniser ce projet pour les autres années
- Étendre l'action pour l'alimentation des bébés pour couvrir plus de besoins : projet de relais bébés itinérants pour l'alimentation des bébés et enfants jusqu'à 24 mois.

Pour plus d'informations, contacts :

- Bernadette Somé, Responsable du Plan local de solidarité, CCAS de Saint-Denis, bernadette.some@ville-saint-denis.fr
- Marie-Anne Mazoyer, Cheffe de projet Accès aux droits et aux soins, Direction de la Santé, marie.anne.mazoyer@ville-saint-denis.fr

IV. ANNEXES

Remerciements

L'Ansa tient à remercier vivement l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette étude : les porteurs de retours d'expériences (dont les coordonnées sont indiquées à la fin de chaque fiche de la partie 3), les personnes qui ont participé à la journée de retours d'expériences et d'échanges organisée à l'ARS le 6 février 2019 : 'Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale' et les personnes qui ont apporté leur expertise lors d'entretiens et lors des comités de pilotage du projet Alim'Activ.

Structure	Prénom	Nom	Fonction
Août Secours Alimentaire	Anne Marie	Bredin	Coordinatrice
ARS IDF	Barbara	Bertini	Coordinatrice des Permanences d'Accès aux Soins de Santé
ARS IDF	Laurence	Perrin	Référente Nutrition
ARS IDF - DD 92	Camille	Del Cerro	Inspectrice département prévention promotion de la santé
Banque alimentaire de la Marne	Jean	Doucet	
Banque Alimentaire Paris IDF	Nicole	Farlotti	Présidente
Chaire Agriculture Urbaine AgroParisTech	Clémence	Marescot	Ingénieure de recherche
Conseil départemental de l'Ain	Bérangère	Novel	Responsable
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	Anne	Fortier	Chargée de mission transition Ecologique, DGA Territoires
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Anne-Sophie	Carton	Cheffe adjointe du Service social départemental
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Dominique	Darce	Responsable de la Circonscription sociale spécialisée d'accueil des publics en errance
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Siham	El Boukili	Cheffe du Service social départemental
Conseil départemental du Gers	René	Ortega	Directeur du GIP Gers solidaire
Croix-rouge française 93	Annie	Bouilliaux-Coudonnew	Délégation Territoriale de Seine Saint-Denis
DGCS	Céline	Lemma	Chargée de mission précarité alimentaire
Driaaf IDF	Christophe	Codarini	Pôle offre alimentaire et nutrition
Driaaf IDF	Nabah Eddine	Djalim	
Driaaf IDF	François	Mauvais	Responsable du Pôle Alimentaire - Nutrition
Drihl - UD 93	Flavia	Goiran	
Drihl IDF	Daniela	Jacomme	Instructeur Service Accueil Hébergement Insertion
Drihl IDF - UD 92	Sabrina	Belhadj	
Drihl IDF - UD 93	Sara	Reteri	Coordinatrice urgence sociale
EAPN France	Magali	Ramel	
Fédération ReVIVRE	Alain	Jezequel	Président
Maison de l'Amitié La Défense	Antoine	De Tilly	Directeur
Paris La Défense	Amélie	Groffier	Responsable RSE, Direction de l'Attractivité

Pays Terres de Lorraine	Benoît	Guerard	Directeur
Région Île-de-France	Caroline	Beyer	Chargée de mission Solidarités
Région Île-de-France	Philippine	Taniere-Gillard	
Réseau AC Santé 93	Anaïs	Touchane	
Réseau ASDES (Centre 92)	Maya	de Saint Martin	Directrice administrative
Restaurants du Cœur 93	Claude	Pillon	Chargé de mission
RnPAT et Chambres d'agriculture France	Louise	Macé	Chargée d'Etudes Filières Alimentaires de Proximité, Service Territoires Alimentation et Forêts
RnPAT et Terres en ville	Paul	Mazerand	Chef de projet RnPAT, Chargé de mission Economie agricole et alimentaire
Samusocial de Paris - Pôle Hébergement et Réservations Hôtelières (PHRH)	Eric	Thebault	Directeur adjoint
Secours populaire français - Fédération de Paris	Gwenaël	Sjerps-Mottedo	Gestionnaire du Libre Service Solidaire
UNCCAS	Juliette	Boureau	Responsable "Politiques de lutte contre les exclusions et accès aux droits"
Ville d'Angers - CCAS	Catherine	Cottenceau	Directrice du CCAS d'Angers
Ville d'Angers - CCAS	Thierry	Ducornetz	Chargé de mission aide alimentaire
Ville d'Angers - CCAS	Fabrice	Guibret	Responsable Accueil Médiation Conseil
Ville d'Aubervilliers	Lucile	Elineau	Directrice du développement et de l'action sociale
Ville d'Aubervilliers - CCAS	Claudine	Pejoux	Maire adjointe
Ville de Bourg-en-Bresse - CCAS	Karine	Thevenard	Responsable du Service action sociale, Directrice du CCAS
Ville de Brest - CCAS	Elodie	Cornec	Responsable du service Unité de lien et d'insertion sociale
Ville de Brest - CCAS	Alexandre	Gaucher	Chargé de projets
Ville de Nanterre - CCAS	Marianne	le Blévec	Directrice
Ville de Nanterre - CCAS	Ugo	Soudrie	Responsable de l'observatoire social
Ville de Nanterre - Direction de la santé	Emilie	Jouanneau	Responsable du service prévention santé
Ville de Nanterre - Service Prévention Santé	Sonia	Belabbas	Coordinatrice de l'Atelier Santé Ville et de l'Observatoire Local de la Santé
Ville de Paris - DASES	Anne-Claire	Bataille	
Ville de Paris - DASES	Philippe	Marsaudon	Chargé de mission Urgence Sociale
Ville de Reims - CCAS	Laetitia	Mareigner	Coordinatrice Epicerie Sociale et Solidaire
Ville de Reims - CCAS	Hugues	Rollet	Directeur Adjoint du CCAS
Ville de Saint-Denis - CCAS	Bernadette	Somé	Responsable du plan local de solidarité
Ville de Saint-Denis - Direction de la Santé	Marie-Anne	Mazoyer	Cheffe de projet Accès aux droits et aux soins
Ville de Saint-Denis - Direction des Solidarités et du Développement Social	Anne-Claire	Garcia	Chargée de mission Développement Social Local

Liste des sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ARS : Agence régionale de santé

ATD : Quart Monde Aide à toute détresse

BOP : budget opérationnel de programme

CAF : Caisse d'allocations familiales

CASF : Code de l'action sociale et des familles

CCAS : Centre communal d'action sociale

CIAS : Centre intercommunal d'action sociale

CLS : Contrat local de santé

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRF : Croix rouge française

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRIAAF : Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DT : Délégation territoriale

EPT : Établissement public territorial

FFBA : Fédération française des banques alimentaires

FEAD : Fonds européen d'aide aux plus démunis

GIP : Groupement d'intérêt public

GMS : Grandes et moyennes surfaces

MAAS : Mission d'Animation et de concertation pour une Alimentation Solidaire (Angers)

PAT : Projet alimentaire territorial

PMI : Protection maternelle et infantile

PNA : Programme national pour l'alimentation

PNNS : Programme national nutrition santé

PRAPS : Programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SPF : Secours populaire français

UDCCAS : Union départementale des CCAS

UNCCAS : Union nationale des CCAS

Bibliographie et liens utiles

- ANSA - ARS - DRIAAF, Projet Alim'Activ Diagnostic de l'aide alimentaire et des coordinations sur un territoire de l'Île-de-France, janvier 2019, 47 p.

driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ANSA_cle08f85e.pdf

- ANSA - DRIHL IDF - Référentiel des projets d'aide alimentaire à l'hôtel en Île-de-France, juin 2018, 62p.

http://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2018-10/Ansa_Drihl_r%C3%A9f%C3%A9rentiel%20aide%20alimentaire%20h%C3%BAtels_VF.pdf

- Enquête CSA/Banque alimentaire, Profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire, 2018

https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2018-08/Extrait%20Web%20Etude%20nationale%20CSA%20aupr%C3%A8s%20des%20personnes%20accueillies_21112016.pdf

- IPSOS/SPF, Baromètre de la Pauvreté, focus sur la précarité alimentaire, Edition 2018, 18 p.

www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018

- Rapport FORS/Ministère de l'Agriculture, Inégalités sociales et alimentation, décembre 2014, 182 p.

<https://agriculture.gouv.fr/inegalites-sociales-et-alimentation>

- DGCS, Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre, 2016, 155 p.

solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_dgcs_vf_201611.pdf

Contacts Ansa

lise.marcovici@solidarites-actives.com
sophie.lochet@solidarites-actives.com
Merci à Diane Dalvard et Juliette Voland

Agence nouvelle des solidarités actives
www.solidarites-actives.com
Association loi 1901
N° de Siret : 488 527 326 000 26
28, rue du Sentier 75002 Paris
Tél. : 01 43 48 65 24
✉ contact@solidarites-actives.com